

J.-J. Luthi, A. Viatte, G. Zananiri : *Dictionnaire général de la francophonie*

(sous le patronage du Haut Comité de la Francophonie et du Secrétariat Général de la Langue Française ;

Letouzey et Ané, Paris, 1986)

A.

ALGERIE

La langue française. Sa présence découle de la colonisation du pays par la France (1830). Le français fut d'abord boudé par les Algériens puis accepté par une partie d'entre eux depuis les années 1920. La scolarisation fut limitée, mais d'autres facteurs (service militaire, émigration vers la France) permettaient une certaine expansion de la langue.

Le 1er novembre 1954 éclate le soulèvement contre la France et l'indépendance est proclamée le 1er juillet 1962. L'Algérie récupérait son patrimoine national, en particulier la langue et la culture arabes. En 1968, 12,5% des hommes étaient lettrés en français et 5,4% des femmes. La démographie était galopante : 18 524 768 hab. au 1 janvier 1980, mais du fait de la scolarisation, de l'immigration importante en France et de l'influence des médias, le français est quand même assez largement compris. L'enseignement élémentaire de 6 à 13 ans scolarise en 1980 71% environ d'enfants. Depuis septembre 1980, le français est enseigné à partir de la 4e année de l'Ecole fondamentale de neuf ans, comme langue instrumentale (la langue de culture étant l'arabe), pour une ouverture sur le monde et les besoins de la recherche scientifique. A l'Université, le français est étudié dans l'Institut des Langues vivantes étrangères. Une élite parle un français correct ou même châtié. Mais en général, malgré l'augmentation des effectifs scolaires, la qualité du français est en baisse. Il s'agit souvent dans les couches populaires de « franc-arabe », les langues courantes étant l'arabe algérien et les parlers berbères (Kabylie, Aurès). Un bilinguisme non doctrinal mais de fait est admis temporairement, dit-on, en attendant l'extension de l'arabisation, bilinguisme « circonstanciel dans l'intérêt même du pays ». L'Algérie refuse d'adhérer au mouvement de la francophonie parce que l'arabe, langue nationale, a aussi une vocation mondiale et parce que le terme même étant impopulaire, ce mouvement est compris comme comportant « des tendances néocolonialistes ». Cela dit, des journaux paraissent en français : le quotidien El Moudjahid, l'hebdomadaire Algérie Actualité. Quelques périodiques sont encore rédigés en français, mais les autres quotidiens le sont en arabe. Cependant la chaîne III de la Radio émet en français et la TV projette des films parlant français, de même dans les salles de cinéma, à côté des films en arabe. L'arabisation des signes se poursuit (noms des rues, enseignes de magasins, état civil, etc.). L'Algérie se veut pays de langue et de culture arabes, même si, dans le vécu, sont parlés les dialectes berbère et arabes ou même le français, selon les circonstances ou les sujets de conversation. En fait, on ne tient pas à abandonner la connaissance du français.

La littérature. La présence des Français donna naissance à une littérature sur l'Algérie : impressions et souvenirs de voyageurs (Fromentin, Gide) et de militaires. Mais à la fin du XIX siècle, la littérature se

voulut enracinée. Louis Bertrand milita par ses romans (*Le sang des races*, 1899), pour le peuple neuf néo-français. Robert Randau parla d'autonomie esthétique et lança le terme « algérianisme » (*Les colons*, 1907). Auguste Robinet dit Musette fit rire avec son *Cagayous*, titi de Bab el-Oued, tandis qu'Isabelle Eberhardt sympathisait avec l'islam. Le mouvement littéraire algérien naissait en 1920 avec Jean Pomier, Louis Lecoq, Charles Hagel, Alfred Rousse, Robert Randau : romans du terroir et expression critique avec *Afrique voulant unir les Algéries*. Vers 1935, le courant méditerranéiste le dépassa avec Gabriel Audisio (*Jeunesse de la Méditerranée*, 1935), Albert Camus, Emmanuel Roblès, Claude de Fréminville, René-Jean Clot, Marceel Moussy, Jules Roy, Jean Pelegri. L'École d'Alger se disperse, elle aussi, après 1945. Depuis 1962, en France, des auteurs, J.-P. Millecam, A. Bensoussan, A. Loesch etc. redisent leur « nostalgie ».

La littérature des Algériens est d'abord orale, en arabe ou en berbère, puis écrite : littérature de langue arabe, renaissant vers les années 1925 et puis les années 1970 (émergence du roman). Du fait de la connaissance du français, une littérature de langue – ou d'écriture – française est apparue : d'expression algérienne, les auteurs écrivant en tant qu'Algériens.

La période 1902 à 1950 est celle du mimétisme. Des auteurs veulent se faire bien voir de l'Autre : Ben Cherif (*Ahmed Ben Mostapha goumier*, 1920), Hadj Hamou (*Zohra la femme du mineur*, 1925), Zenati, Ould Cheikh, Debèche. Ils se situent dans la ligne de l'assimilation politique à la France. De 1950 à 1956 c'est la période du malaise : qui sommes-nous ? La littérature de langue française surgit alors en qualité et dans sa différence. Mouloud Feraoun livre sa vie (*Le fils du pauvre*, 1950), Mohammed Dib écrit sa trilogie « Algérie » (*La grande maison*, 1952 ; *L'Incendie*, 1954 ; *Le métier à tisser*, 1957). Mouloud Mammeri montre le malaise dans la montagne (*La coline oubliée*, 1953) et Malek Ouary les valeurs de sa société. Vers 1955 naît une nouvelle période, celle de la littérature du combat. Yacine Kateb publie *Nedjma* (1956), roman de la quête d'identité, plongeant dans les mythes et les mémoires. Malek Haddad publie *Le malheur en danger* (1956, poèmes), suivi de nombreux poèmes de combat : H. Kréa, J. Sénac, B. Khalfa, A. Greki, H. Bouzaher, Dj. Amarni. Mouloud Mammeri raconte la guerre (*L'opium et le bâton*, 1965), mais Dib excelle à évoquer les destructions (*Qui se souvient de la mer*, 1962). Assia Djébar se révèle (*La soif*, 1957 ; *Les impatients*, 1958 ; *Les enfants du nouveau monde*, 1962). Parallèlement fonctionne un théâtre militant : Kateb (*Le cercle des représailles*, 1959), H. Kréa, M. Boudia. La littérature de témoignage apparaît : Djamel Amrani (*Le témoin*, 1960), Mouloud Feraoun (*Journal*, 1962), Ahmed Taleb Ibrahimi, Mostefa Lacheraf.

Deux ans après l'indépendance (1962), se dessine une autre période : remise en question des thèmes et des écritures d'hier. Des auteurs vont s'en prendre aux problèmes de la société elle-même (combat contre les maux de la tribu). Dib poursuit son oeuvre de qualité (*Dieu en Barbarie*, 1968 ; *Habel*, 1977). Mourad Bourboune avec *Le muezzin* (1968) est iconoclaste, de même Richard Boudjedra démystifiant les bourgeois et les bigots (*La répudiation*, 1969). Nabile Farès écrit une trilogie sur le nouveau monde, opte pour le pluralisme. Assia Djébar valorise le couple (*Les alouettes naïves*, 1967). Yamina Mecharka revient à la guerre (*La grotte éclatée*, 1979). D'autres noms seraient à citer : Ali-Khodia, Akkache, Zehar, Chaïb, Ouahioune, A. Lesmine, Z. Boukrott, Z. Bittari. Mais d'une part,

certain auteurs versent dans une écriture sophistiquée pour quelques cénacles, tandis que, par ailleurs, certains auteurs n'arrivent pas à s'élever au dessus d'une écriture terne et souvent plate. Pour qui écrire et pour dire quoi ?

Les poètes sont nombreux : H. Tibouchi, T. Djaout, A. Laghouati, S. Ketou, M. Alloula, Dj. Amrani. Noureddine Aba écrit des pièces engagées (*La récréation des clowns*, 1980). Des essayistes : Abdallah Mazouni (1928 – 1976), Fadéla M.'Rabet, Nabhani Koribaa, Ahmed Aroua, Azzedine, Mohhamed Lebjaoui ; des historiens : Mahfoud Kaddache. Les éditions nationales (S.N.E.D.) publient aussi bien en français qu'en arabe et le livre français importé est également diffusé. La littérature algérienne de langue française ne peut que stimuler et enrichir le mouvement littéraire et culturels.

B.

BELGIQUE

La monarchie constitutionnelle située au nord de la France et à l'ouest de l'Allemagne. Peu étendu, le pays a une population extrêmement dense (10 millions d'habitants pour 30 500 km²) et, situé au coeur de l'Europe industrielle, vit essentiellement de ses entreprises de transformation.

Une description de la situation linguistique dans son passé et dans son présent, suppose une distinction entre parlers vernaculaires et parlers standards. Sur le plan dialectal, la partie septentrionale du pays (au nord d'une frontière que l'on peut tracer de Tourcoing à Aix-la-Chapelle, frontière dont l'origine remonte à l'expansion franque, et qui n'a pas varié depuis le haut Moyen Age) ressortit aux parlers bas-allemands dans leurs variétés occidentales ; la partie méridionale du pays (Wallonie) est occupée par des parlers gallo-romains, le wallon essentiellement. Dans les deux cas, les dialectes se caractérisent par leur remarquable vitalité. Sur le plan des parlers véhiculaires, et à ne considérer que la situation actuelle, on pourrait affirmer que ce sont des standards linguistiquement apparentés aux dialectes en cause qui se sont superposés à eux dans leur territoire d'origine : néerlandais dans la partie nord, français dans la partie sud. En fait, une description nuancée de la situation, qui expliquera d'ailleurs une partie des conflits linguistiques belges, doit tenir compte des faits suivants :

1. le standard néerlandais (*Algemeen Beschaafd Nederlands*) s'est stabilisé de manière moins nette et plus tardivement que le français supralocal.
2. Pendant une période assez longue – et ceci est partiellement une conséquence du premier point – c'est le français qui s'est imposé comme langue de culture dans la partie nord du pays : dans l'aristocratie à partir de la fin du Moyen Age, dans la haute bourgeoisie au XVIII^e siècle, la moyenne bourgeoisie au XIX^e siècle.
3. Si originellement la ville de Bruxelles, capitale du Royaume (1 000 000 d'habit.), est située en terre flamande, elle est officiellement bilingue, et de facto majoritairement française (plus de 80%). La nature du français pratiqué en Belgique doit enfin retenir l'attention : variant suivant la nature de différents substrats et adstrats (flamand ou wallon) et la prégnance de ces derniers, il peut prendre une coloration nettement dialectale (et ces variantes ont pu être le support de

littératures régionales wallones ou bruxelloises émanant surtout d'intellectuels) ou se limiter à quelques traits phonétiques, lexicaux ou syntaxiques dont un petit nombre seulement sont communs à tous les francophones belges (ces situations de variation ont pu rendre certains universitaires, comme Hanse, Piron ou Henry, sensibles aux problèmes de la francophonie, ou susciter des entreprises de normalisation comme celle de grevisse).

La question linguistique belge a des aspects sociaux, économiques et linguistiques. La situation exposée ci-dessus explique que le Royaume, lors de son érection en Etat indépendant en 1830, ait été francophone, la classe qui le dominait étant attachée culturellement au français de part et d'autre de la frontière des dialectes. La « question flamande » fut dès lors d'abord un combat pour la reconnaissance du rôle du néerlandais dans la vie publique et donc pour un recul corrélatif de la langue de la bourgeoisie en Flandre. Ce mouvement, précipité par l'adoption du suffrage universel, débouche, dans les années 1930, sur un appareil législatif consacrant le principe de la territorialité des langues : seul le néerlandais peut donc être officiellement utilisé dans la partie nord du pays. L'Etat reste néanmoins centralisé. Cependant les problèmes posés par la répartition des pouvoirs de droit et de fait entre les deux communautés linguistiques sont aigus, surtout à Bruxelles. Ils prennent une coloration nettement économique à mesure que le poids de l'économie wallonne diminue au profit de la prospérité du Nord et que la suprématie flamande se manifeste. Ces tensions mènent à l'élaboration, au cours des années 1970, d'un second appareil institutionnel consacrant cette fois une relative autonomie des différentes composantes de l'Etat : on y distingue à présent des « communautés » (francophone et néerlandaise) et des « régions » (Wallonie, Bruxelles, Flandre), chacune dotée de compétences, réduites il est vrai. Il faut noter l'existence en Belgique d'une communauté germanophone (60 000 d'hab.), posant des problèmes sui generis et au sein de laquelle le français jouit d'un statut privilégié. L'évolution du sentiment national suit celle qui vient d'être décrite. Au contraire de ce qu'ont pu affirmer des historiens finalistes (Kurth, Pirenne), l'allégeance à l'entité belge reste problématique au sein du jeune Etat belge. Elle se développe au XIX siècle dans la bourgeoisie et devient l'idéologie prépondérante. Ce sentiment fut toutefois plus vivace en Wallonie et surtout à Bruxelles qu'en Flandre, où un ancien et fort courant nationaliste a aujourd'hui triomphé. Si le nationalisme belge est aujourd'hui en déclin, il n'a pas encore été remplacé dans la partie sud du pays par la conscience nette d'une appartenance « wallonne » ou « francophone ».

La littérature française est pratiquée depuis les origines sur le territoire de ce qui n'est pas encore la Belgique. Au Moyen Age elle se confond avec celle qui fleurit dans les autres principautés d'oïl. Il faut noter une certaine fortune de la chronique au XV siècle (époque bourguignonne) et de la littérature militante au XVI siècle (luttres religieuses). Les XVII et XVIII siècles sont une longue période de pénurie littéraire (exception notable : le prince de Ligne). On est donc fondé à ne traiter de la littérature française de Belgique, ou belge de la langue française, qu'à partir de 1830. Le siècle et demi à prendre en considération se laisse aisément découper en trois périodes, correspondant aux grandes phases d'existence de l'Etat.

1. **Phase centripète (1830 – 1920).** Ainsi appelée parce qu'elle tend à légitimer la thèse d'une littérature relativement autonome vis-à-vis de la littérature française et reposant sur une relative unité belge. Pour les raisons dites plus haut, la classe des écrivains est en effet, à cette époque, de langue française, de quelque côté de la frontière linguistique qu'ils proviennent. La littérature comporte donc, surtout lorsqu'elle est romanesque, une dimension thématique flamande qui ne pouvait être ignorée. A cette originalité de fond s'ajoute une originalité de forme que l'on résume fréquemment par le mot de *baroquisme*. La situation des usagers marginaux entraîne vis-à-vis d'une langue d'écriture fortement standardisée des attitudes puristes ou de compensation. Ces attitudes, marquant toute l'insécurité linguistique, ont trouvé à se développer d'une manière particulière dans le contexte plurilingue décrit. La période qui va de 1830 à 1880 est généralement considérée comme creuse, et l'on ne peut guère y relever que l'inclassable *Légende d'Ulenspiegel* de Charles De Coster. A partir de 1880 commence une période d'intense production, soutenue par les revues *La jeune Belgique*, *La Wallonie* de Mockel (symboliste) et *L'Art moderne* de Picard (qui soutiendra la thèse de l'art engagé). C'est le règne de grands poètes flamands, symbolistes ou expressionnistes, que sont Verhaeren *, Maeterlinck *, Elskamp, Van Lerberghe (mais certains sont d'origine wallonne, comme Rodenbach). Le roman de l'époque est, sous l'influence de Lemonier, généralement régionaliste et réaliste mais permet d'opposer des sensibilités flamande et wallonne (behaviourisme et artisterie du style chez Eekhoud, introspection et classicisme chez Krains et Glesener). La thèse du caractère belge de la littérature est, d'ailleurs, déjà mise en doute à l'époque par des créateurs comme Séverin, Gérardy ou Beck, ou des penseurs et hommes d'action comme Destrée ou Wilmotte.
2. **Phase centrifuge (1920 – 1970).** Ainsi appelée parce qu'elle tend à infirmer la thèse nationaliste et à réorienter la pratique littéraire en direction de Paris. Cette phase est en effet contemporaine de la réappropriation de sa langue par la Flandre et par l'extinction de la catégorie des écrivains flamands francophones (encore qu'il faille compter avec les Ghelderode, Gevers, Guiette, Lilar, et ceux qui useront encore de la thématique septentrionale, comme Brel, Mallet-Joris ou Willems). Certaines revues marquent cette volonté de symbiose avec Paris (comme *Le Disque vert* de Hellens), que certains écrivains vivent dans leur vie personnelle par une immigration prompte ou tardive (cas de Michaux, Norge, Crommelynck, Vivier, Moreau, Haumont, Lambrichs) tandis que d'autres, restés engagés dans leurs actions au pays, se gardent d'explicitier le lien entre leurs différences pratiques (cas de Plisnier ou Thiry). Certains enfin optent pour une dimension internationale (Poulet, Simenon). Dès cette époque, aucun groupe, aucune tendance, en dehors de la survivance régionaliste qu'illustre bien Tousseul, ne peut être historiquement séparé des tendances et des groupes parisiens, même quand les originalités sont manifestées (comme dans le cas du surréalisme, représenté par Chavée, Colinet, Lecomte, Nougé, Mesens, Marien, Scutenaire, et de ses prolongements, illustrés par Blavier, Koenig, Dotremont). Cette époque permettra donc à des individualités de s'affirmer, fussent-elles aussi différentes que Baillon et Carême.

3. Phase dialectique (1970). Ainsi appelée parce qu'elle conjugue la disqualification définitive du cadre belge avec une réappropriation des problématiques locales. La fusion totale avec l'institution parisienne est donc remise en cause et la recherche difficile d'une identité francophone ou wallonne ravive le mythe de l'exile intérieur et de la rédemption par l'écriture. Pas mal d'écrivains, surtout des prosateurs comme Detrez, Mertens, Juin, Muno, Otte, Gillès, mais aussi des poètes comme Verheggen, des dramaturges comme Louvet, n'hésitent plus à s'interroger sur le lien à leur milieu, sur des modes allant du tragique au burlesque. Même des créatures apparemment désincarnées ne peuvent éluder ce problème. Le relais par l'institution parisienne (plus ouverte aux artistes extra-hexagonaux que dans l'époque précédente) reste cependant nécessaire. Cette centralisation séculaire du marché des biens culturels francophones continue à condamner l'éditeur, l'écrivain, la critique et le lecteur belges à une situation de marginalité qui constitue pour eux un créneau original : on ne s'étonnera donc pas de ce que continuent à être particulièrement représentées en Belgique le genre fantastique (illustré par Ray et Owen), la poésie (avec Wouters, Savitzkaya) et la bande dessinée (Hergé, Franquin).

C.

CANADA

Après la découverte du Canada par Jacques Cartier (1534), les premières implantations françaises commencent en Acadie (1604), Québec se fonde en 1608, Montréal en 1642 ; des cultivateurs défrichent les bords du St.-Laurent ; missionnaires courent les bois, foncent vers l'intérieur ; la Nouvelle-France, immense empire, s'étendra jusqu'aux bouches du Mississipi. Mais dès 1713 le traité d'Utrecht l'ampute de l'Acadie, et les Anglais, plusieurs fois envahisseurs, s'en emparent durant la Guerre de Sept ans ; le traité de Paris la leur adjuge en 1763.

La population vivait de l'agriculture, de l'exploitation de la forêt, du commerce des fourrures ; une petite bourgeoisie s'était constituée en ville, et le clergé avait multiplié les écoles. L'ascendant de ce clergé constitue un trait marquant : austère, souvent héroïque, il a eu des martyrs, et une grande mystique, Marie de l'Incarnation ; mais il se méfie des arts profanes, et suit à la lettre les anathèmes de Bossuet contre la comédie. Une représentation de *Tartuffe* la fera proscrire pour longtemps.

Cette prépondérance du clergé ne fera que s'accroître au lendemain de la conquête anglaise. Les cadres étant rentrés en France, il reste le seul élément intellectuel. Il voit dans sa langue française une sauvegarde contre le protestantisme ambiant, tout en tournant le dos à la France irrégulière et bientôt révolutionnaire. Il perpétue en vase clos une image du passé sur laquelle il voudrait modeler son pays. En face de lui, cependant, le parlementarisme à l'anglaise, instauré en 1791, suscitera des tribuns et des journalistes qui verseront dans un libéralisme anticlérical. A travers les hauts et les bas d'une agitation parfois violente (insurrections des « patriotes » en 1837 et 1838), la littérature naissante, piquée au vif par le rapport de lord Durham (1839) sur les moyens d'assimiler « un peuple sans histoire et sans littérature » affirme, avec l'historien Garneau et le poète Crémazie, le vouloir-faire de ce peuple.

La formation de la Confédération, en 1867, mettra fin à l'instabilité. Le Canada se fractionne désormais en provinces autonomes, dont le Québec, à majorité française. Il va se développer vers l'ouest et s'agréger de nouveaux territoires. Deviendront-ils bilingues, d'un Océan à l'autre ? Certains en rêvent. Ils cherchent à drainer, au dedans des frontières, le surplus de population que tenteraient les Etats-Unis. Ils mettent en valeurs des terres inexploitées, comme le curé Labelle au lac St-Jean ; des paroisses essaient dans la Prairie. Il existait au Manitoba un groupe de Métis francophones ; mais, à mesure que le chemin de fer avance, accompagné d'arpenteurs, ils sont dépossédés. Ils se révoltent à deux reprises, et leur meneur, Louis Riel est pendu. En 1890, le Manitoba abroge les droits du français, supprime les écoles françaises ; le Nouveau-Brunswick l'avait précédé dans cette voie, et la Saskatchewan et l'Alberta suivront, lorsqu'elles deviendront autonomes. Partout sauf au Québec l'anglais est officiel. Le français, au mieux, n'est que toléré, et son enseignement dépend de l'initiative privée. Pour les Canadiens français, une mystique de vastes horizons ouverts à leur culture aurait pu contrebalancer l'appel du terroir ; en fermant les portes, les colonisateurs anglo-saxons, laissant passer l'occasion, ont creusé de leurs propres mains le fossé qui allait s'élargir avec le Québec.

Le déséquilibre s'est encore aggravé par l'affluence des immigrants, Anglais d'abord, venus ensuite nombreux de l'Europe centrale ou orientale : leurs coutumes persistent souvent dans leurs villages qui font de l'Ouest une véritable mosaïque, et l'on parle d'un multiculturalisme qui se superpose au bilinguisme originel. Mais lorsqu'ils s'assimilent, c'est à l'anglais, non au français, car ils ont choisi le continent américain, non la Nouvelle-France qu'ils ignorent. C'est donc un ensemble complexe qui, s'acheminant vers l'indépendance du Canada, a pris contact avec la diversité du monde. Nous n'avons pas à rappeler ici les étapes de ce changement : seul lien ténu subsiste, la Reine ; des Canadiens français ont présidé aux destinées du pays, deux premiers ministres, Laurier puis Saint-Laurent, un gouverneur général, le général Vanier. Mais les heurts n'ont pas cessé pour autant : la plupart des Canadiens français ont vu les guerres mondiales à travers les enrôlements d'autrefois pour la guerre des Boers ; ils se sont prononcés contre le service d'outre-mer, que les anglophones votaient d'enthousiasme. Ceux qui sont partis se sont battus bravement, mais les réfractaires, cachés dans les bois, ont fait dans l'opinion figure de héros.

Le clivage s'est déplacé. Il constitue une constante de l'histoire canadienne. Il a d'abord dressé les vaincus contre les vainqueurs, plus tard les colonisés contre les colonisateurs, et l'on pouvait imaginer qu'il disparaîtrait avec la fin du régime colonial. Mais la situation de la minorité n'ayant guère améliorée, il devient l'antagonisme entre Québec et Ottawa. Pour y remédier, Ottawa tente d'abolir les discriminations, d'aménager les régions bilingues, d'introduire l'usage du français partout dans l'administration fédérale et une école s'est fondée pour y préparer les fonctionnaires anglophones. Mais un nombre croissant des Québécois ne voient leur salut que dans leur propre indépendance : à un patriotisme canadien abstrait et peu populaire, ils substituent la prise de conscience fervente d'une nation québécoise.

Le Québec en effet s'est radicalement transformé. L'industrialisation a détruit le mode de vie que préservait l'isolement rural. L'agglomération montréalaise est devenue une métropole énorme, peuplée d'un prolétariat déraciné. Les produits des Etats-Unis inondent les marchés et américanisent la vie. La radio, la télévision omniprésentes façonnent les esprits et les conseils de leurs vedettes remplacent ceux du clergé. L'enseignement s'est laïcisé. Les études classiques, naguère, menaient aux Universités et aux carrières libérales, médecins, avocats, sans oublier le sacerdoce. On leur reproche maintenant d'avoir négligé la science et l'économie, bien que l'emprise anglosaxonne en ces domaines tienne aussi à d'autres facteurs historiques et politiques. Le rapport parent, élaboré entre 1961 et 1964, marque le tournant et inaugure ce qu'on appelle la révolution tranquille : révolution, parce qu'elle remet en question toutes les valeurs ; tranquille, c'est-à-dire non violente. Elle s'accompagne d'une fermentation sociale qui, bien qu'elle ait son extrême-gauche, garde une dominante social-démocrate, et surtout s'apparente à l'anticolonialisme mondial. Toujours latent au Québec, celui-ci est passé de la droite à la gauche : la nostalgie de la survivance fait place à la résolution de bâtir l'avenir. La Province de Québec, hier notion simplement juridique, se proclame un Etat, elle s'est dotée en 1950 de son drapeau, le fleurdelysé, elle entretient, par son ministère des Affaires intergouvernementales, des relations officielles avec les autres provinces et aussi avec l'étranger, elle conclura des accords culturels avec la France. La nationalisation de l'électricité, en 1963, amorce une reconquête de l'économie. Au moment où l'exposition de Montréal, en 1967, commémore le centenaire de la Confédération, le général de Gaulle, écho d'une contestation grandissante, lance son fameux « Vive le Québec libre ». En 1968 René Lévesque fonde le parti québécois sur la formule « souveraineté association » qui entend concilier l'indépendance avec l'appartenance à un ensemble économique. Les élections en 1976 le portent au pouvoir, celles de 1981 l'y maintiennent, malgré l'échec d'un référendum qui, l'année précédente, avait essayé de brusquer le mouvement. En 1977, la loi 101 avait fait du français la seule langue officielle du Québec, langue obligatoire du travail et des entreprises ainsi que de l'enseignement sauf pour les enfants de parents anglophones.

Cette évolution s'est toujours répercutée sur les lettres. Fréchette, au XIXe siècle, tout en imitant Victor Hugo, célébrait après Crémazie le pays, les paysages, son âme, ses prouesses. En 1900, l'Ecole littéraire de Montréal, exigeante sur le travail du style, s'exaltait à l'idée de prendre par plume une revanche sur la défaite militaire de 1760 ; la génération suivante se partagera entre les horizons élargis et le culte du terroir, qu'encouragera bientôt le succès, en France, de *Maria Chapdelaine*. Entre les deux guerres les étudiants rentrés de Paris conteront leurs illusions et leurs déceptions, tandis que Félix-Antoine Savard donne au roman régionaliste une allure épique et que Lionel Groulx tire de l'histoire des leçons sur la formation d'une nation ; un rapprochement s'esquisse avec les jeunes catholiques de France dans le sillage de Maritain et de Mounier. La coupure de la guerre avec la France occupée accélérera paradoxalement le mouvement. Par la force des choses, des revues, des éditions se fondent, qui publient des réfugiés chassés par le nazisme, mais aussi offrent des moyens d'expression aux écrivains locaux. Des poètes apparaissent, quelques-uns promis à une renommée

internationale, Alain Grandbois, Anne Hébert. Le surréalisme, découvert tardivement par les manifestes automatistes de 1947, effleure les débuts de leurs cadets, groupés à partir de 1953 sous le vocable de l'Hexagone : du thème de la solitude ils passeront à celui du rapatriement puis à des accents militants à mesure que s'enfièvre la politique. Parallèlement, le roman, débarrassé de la pudibonderie, ne redoutera plus un réalisme parfois excessif, et cessera de se cantonner dans l'analyse ou l'observation pour devenir création. Le théâtre émerge de son assoupissement, les interdits ayant été levés : comme au Moyen Age, des religieux, le P. Legault, le P. Gustave Lamarche, lanceront des troupes d'amateurs, que remplaceront des comédiens professionnels, et surtout 'audiovisuel lui offrira bientôt des conditions inédites : la rédaction d'une pièce ne précède plus sa mise en scène, souvent elle la suit, le public est associé au spectacle, et les chansonniers excellent dans un art populaire qui a fait le tour du monde. Quant à la critique et à l'essai, penchés sur les problèmes nationaux qui sont un aspect des problèmes mondiaux, ils voient aussi ceux-ci sous un angle neuf qui souvent les éclaire.

Si nous ajoutons, dans le domaine des Beaux-Arts, les noms de Pellan, de Borduas, de Riopelle, ou ceux de savants comme Reeves, nous n'aurons fait qu'esquisser la richesse de ce foisonnement. Il a ses côtés négatifs. La chute brutale de la natalité, victime de l'aversion envers les contraintes passées, peut inspirer des craintes sur la survie à long terme ; la langue est remise en question, et, par un désir d'échapper à tout colonialisme culturel, le joul, argot populaire de Montréal, est devenu l'objet d'une mode qui le hissait au rang d'une langue nationale. Des auteurs, au théâtre ou dans le roman, l'ont utilisé avec succès, mais l'étroitesse du cercle où il se meurent en a limité la portée. Au demeurant, les Québécois s'intéressent passionnément au langage : sa défense contre les anglicismes figure parmi les objectifs de la loi 101. Ils donnent un exemple que le voisinage a suivi. Une Fédération des Francophones hors Québec groupe depuis 1975 les Associations des diverses provinces. Des Universités bilingues se sont fondées à Ottawa, à Moncton, à Sudbury dans l'Ontario. Le réseau français de Radio-Canada couvre maintenant l'ensemble du territoire. Il existe des hebdomadaires en français, mais pas un quotidien à l'ouest d'Ottawa. En général, malgré des améliorations, la situation des minorités dispersées reste précaire, et, sauf au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, leur statut juridique peut encore se définir comme le faisait en 1965 Mgr Gosselin : « L'enseignement du français est toléré ; celui de l'anglais est obligatoire ».

Le rayonnement de la francophonie québécoise dépasse les frontières. Dès 1912, un Congrès de la langue française réunissait à l'Université Laval, outre les Canadiens, des Franco-Américains de Nouvelle-Angleterre et des Louisianais ; un deuxième, en 1937, leur adjoignait des Haïtiens, et fondait un exécutif, le Conseil de la vie française en Amérique. Un troisième a eu lieu en 1952. En 1961, l'Université de Montréal prenait l'initiative de l'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française). Et nous indiquerons, g propos des Organisations internationales, le zèle de Québec et d'Ottawa pour se disputer le rôle de champion de la francophonie dans le monde.

CINGRIA, Charles-Albert

Ecrivain suisse romand (Genève, 1883 – 1954). Frère du peintre et écrivain Alexandre Cingria. Issu d'une famille paternelle dalmate installée en Turquie et d'une mère polonaise, il ne fut Suisse que par hasard. Il vit partout (surtout à Paris), voyage beaucoup et loin, passe la fin de sa vie à Aix-en-Provence. Ecrivain hors du commun, admiré et parfois imité par ses grands confrères français, il pratique et renouvelle avec bonheur une quantité de genres : récit (*Impressions d'un paysan à Lausanne*, 1932), musicologie (*La civilisation de Saint-Grall*, 1929), forme inédite de l'Histoire (*La reine Berthe et sa famille*, 1947), etc. Chroniqueur sur tous les sujets imaginables dans les principales revues romandes et françaises, il fut aussi un redoutable polémiste. Son humour, sa fantaisie, sa verve inégalable, lui confèrent une place à part.

Biographie : J. Chessex, *Ch.-A. Cingria, étude et choix des textes*, 1967)

COLONISATION

La colonisation est de tous les temps. Cette notion ne doit pas se confondre avec celle d'impérialisme, dont elle ne représente qu'un aspect, ni avec celle de colonialisme qu'il faudrait réserver à ses théoriciens, un Kipling en Angleterre ou parmi les francophones Marius et Ary Leblond. Elle se caractérise dans l'Antiquité chez les Grecs et les Phéniciens par la fondation des comptoirs commerciaux outre-mer, et chez les Romains par l'implantation d'anciens soldats chargés de discipliner et d'assimiler les territoires conquis. En Gaule, les villes de la côte méditerranéenne, Marseille, Nice, doivent leur naissance aux Grecs, et la Provence tire son nom et garde l'empreinte des dominateurs qui en avaient fait leur Province romaine. Dans les temps modernes, elle a résulté de la disproportion matérielle entre l'Europe et les terres nouvellement découvertes. Elle obéissait à des motivations diverses. On ne doit pas méconnaître l'importance du facteur religieux : les Espagnols, les Portugais voulaient baptiser les païens ; Champlain se proposait de gagner de nouveaux sujets au Roi et des âmes au christianisme. Les considérations mercantiles l'ont cependant longtemps emporté. Il s'agissait de mettre ne valeur les régions improductives, pour le bénéfice de la métropole, fût-ce en dépossédant les indigènes et en leur substituant des esclaves importés : c'est sous cette forme peu reluisante que la colonisation s'est d'abord propagée de l'Amérique à l'Afrique. Mais l'odieux du système allait susciter des protestations, en Angleterre avec Wilbelforce, en France avec l'abbé Grégoire et les Amis des Noirs : renforcées par l'idéal de la Révolution et par l'exemple des jeunes Républiques Américaines, elles aboutiront à la répression de la traite des Noirs, à la création des lieux d'asile, Sierra Leone ou Liberia, à la prépondérance d'un nouveau type de colonisation qui, sans se désintéresser du développement économique, mettra l'accent sur la promotion des populations colonisées. A cet égard, les méthodes diffèrent. Le modèle britannique comportait soit l'établissement d'immigrés britanniques dans de vastes territoires, le Canada, l'Australie, reproduisant les traits de la mère patrie et promis à l'indépendance, soit le maintien des structures et des traditions originelles entre lesquelles le colonisateur se réservait un pouvoir. L'esprit français de la colonisation a tenu à façonner, sous toutes les latitudes, des Français par une même éducation. Il a trouvé son

accomplissement dans l'accession de l'Antillais Gaston Monnerville à la présidence du Sénat, de Sénégalais Senghor et autres dirigeants africains au ministère ; à la limite il encourait le reproche de rechercher l'uniformisation (assimilation), à l'inverse des Anglo-Saxons. L'optique s'est d'ailleurs modifiée par les travaux des ethnographes attentifs à la pluralité des cultures et les divergences ont fini par s'atténuer : tandis que le Commonwealth britannique associe l'ancienne métropole à des Etats devenus ses égaux, la France a passé par étapes de l'Empire colonial à l'Union française (1948), puis à la Communauté (1959), puis à des accords bilatéraux ou multilatéraux entre des nations indépendantes. Introduite par le colonisateur, indispensable aux rapports avec lui, la langue française n'était pas seulement la langue officielle, mais celle des communications, qui cimentait l'ensemble. Répandue par l'école, et aussi par les soldats rentrés des guerres mondiales, elle véhiculait le savoir et permettait de s'élever au niveau des cadres ; interprète, intermédiaire obligé, faisait figure de personne importante. Elle concurrençait en Extrême-Orient, les richesses linguistiques d'antiques civilisations, ailleurs l'arabe, langue sacrée de l'Islam, ailleurs encore une multitude de parlers restés au stade oral. Mais d'une aire à l'autre, et souvent d'une ethnie à l'autre dans un même pays, c'est l'usage du français qui rendait possible de se comprendre et de s'ouvrir sur l'univers. Les colonisés y trouvaient le moyen de confronter leurs problèmes et de faire connaître au loin leurs revendications, aidés dans cela par la nature d'un instrument conçu pour exprimer l'abstrait et affiner le sens critique. A travers la langue, c'est aussi une façon de raisonner et de vivre qui imprégnait les esprits. Sans la rencontre à Paris, d'étudiants venus de tout ce qu'on appelle l'Empire colonial et formés aux mêmes disciplines, le mouvement de négritude, malgré les précurseurs américains, n'aurait pas probablement vu le jour ni obtenu le même retentissement.

Ainsi s'explique la floraison littéraire de l'Afrique francophone, coïncidant avec la prise de conscience de l'identité culturelle chez les francophones des autres continents : même les contestations se rencontrent avec le rejet de l'uniformité qui semble quelquefois une mode parisienne. Les plus clairvoyants, au coeur de l'âge colonial, savaient y discerner une étape provisoire : maintenant qu'elle est franchie, l'heure sonne d'un bilan qui n'en méconnaisse ni carences ni les apports.

CREOLE

De l'espagnol « criollo », emprunté lui-même au portugais « crioulo ». Le mot « créole », attesté en français dès la fin du XVI siècle ne sera réellement francisé qu'un siècle plus tard. Le terme sert à désigner d'abord des Blancs nés « aux Isles » puis tout natif de ces mêmes régions (blanc ou de couleur) et même des animaux dont les espèces ont été acclimatées en ces lieux (cheval ou boeuf « créole »). Le sens du mot évoluera de façon divergente selon les aires pour aboutir, finalement, à désigner soit des Blancs (Petites Antilles, Nouvelle-Orléans), soit des Métis ou des Noirs (Maurice), soit tous les natifs du territoire, quelle que soit leur couleur (La Réunion).

Par la suite, le mot « créole » sera très naturellement employé pour qualifier les parlers propres aux Iles et que l'on considère alors comme des formes « corrompues » ou patoisantes du français (dans cet emploi, il est d'abord attesté sur la Côte d'Afrique pour désigner un jargon d'origine portugaise, 1685).

L'apparition des langues créoles est donc, à l'évidence, liée à l'expansion coloniale des nations européennes, du XVI au XVIII siècle et, de ce fait, il existe des créoles français, anglais, portugais, etc. ainsi nommés parce qu'ils ont gardé de ces langues une partie importante de leur lexique. La formation des créoles français résulte de processus complexes qui, essentiellement à la fin du XVII et au début du XVIII siècle, se sont développés aux Antilles et aux Mascareignes (Océan Indien). Dans ces territoires, largement vidés de leurs habitants ou déserts à l'arrivée des Français, se sont constitués des sociétés coloniales formées de populations transportées, Français (des provinces du Nord et de l'Ouest) et esclaves (issus, selon les zones, de l'Afrique de l'Ouest, de Madagascar, de l'Inde et de l'Afrique Orientale).

Dans ces premières sociétés coloniales où le groupe des Français était linguistiquement le plus homogène (en dépit des différences dialectales probables) et dominant numériquement et socialement, le français populaire et/ou dialectal ancien a inévitablement constitué pour les autres groupes, linguistiquement hétérogènes, la langue cible. Dans cette situation d'interaction et de contacts étroits, hors de toute contrainte normative, par un jeu d'approximations dans l'acquisition du français ou de ses formes « pidginisées » sous l'influence des langues d'origine des immigrants, se sont constitués des systèmes linguistiques nouveaux. Ceux-ci, tout en s'inscrivant dans le courant de tendances évolutives potentielles du français voire d'universaux du langage, ont rapidement constitué des systèmes autonomes qui entretiennent avec le français une relation génétique qu'on peut, à certains égards, comparer à celle qui unit ce dernier au latin.

Ces langues, en dépit de la diversité des évolutions historiques et politiques des anciennes colonies françaises qui ont souvent accédé à l'indépendance, gardent toujours un statut minoré et des fonctions limitées dans des situations dites de diglossie où le statut supérieur et les fonctions valorisantes demeurent attachés aux langues européennes (français, anglais ou encore portugais). On observe néanmoins dans quelques pays des mouvements de promotion des langues et cultures créoles (Haïti, Seychelles, Guinée-Bissau). Ils se manifestent, en particulier, par la reconnaissance des identités culturelles nationales et la prise en compte des créoles dans les systèmes éducatifs.

Bibliographie : L.F. Prudent, *Anthologie de la nouvelle poésie créole*, Paris, 1984. A. Valdman, *Le Créole*, Paris, 1978. R. Chaudenson, *Les créoles français*, Paris, 1979.

D.

DAMAS, Léon-Gontrand

Ecrivain guyanais (1912 – 1978). Ayant fui l'univers cayennais jugé étouffant, il anima à Paris les discussions passionnées qui devaient engendrer la négritude. Admirateur des poètes de la Négré Renaissance américaine, il ne dissocia jamais la revendication culturelle de la lutte sociale et reprit à

son compte le message de Légitime Défense. Sa création poétique, parfois violente (*Pigments*, 1937), est plus souvent tendre et douloureuse (*Graffiti*, 1952 ; *Black-Label*, 1956), toujours commandée par le destin malheureux du Noir. Autres oeuvres : des contes (*Veillées noires*, 1938) et un pamphlet (*Retour de Guyane*, 1938). Homme politique mais surtout homme de culture, il fut à l'UNESCO un conférencier infatigable de la négritude en diaspora.

Bibliographie : D. Racine : *L.-G. Damas. L'homme et l'oeuvre*, 1983.

F.

FRANCITE

Néologisme : ensemble des traits qui forment la communauté d'esprit de la francophonie. Spécialement : caractère particulier de la civilisation française. Le mot a eu des essayages successifs, de 1936 (A. Suarès) et 1943 (H. De Ziegler) à 1962 (J. Berque et M. Carpiaux), avant de connaître, par le relais du Québec à partir de 1964, une diffusion parallèle à celle de francophonie.

FRANCOPHONE

Adjectif et nom créé par le géographe Onésime Reclus et apparu en 1880 dans son ouvrage *France, Algérie et colonies*, au sens de : qui parle français. Il désigne les habitants de langue française des entités nationales ou régionales dont le français n'est pas la seule langue et, par extension, s'applique à ces entités elles-mêmes. Le mot est entré dans le dictionnaire à partir de 1930 (*Supplément au Larousse* du XXe siècle). Peu utilisé jusqu'alors, il ne s'est vraiment répandu qu'après la seconde guerre mondiale, et plus à l'extérieur de la France qu'en France même. Son usage a évolué sous l'influence du concept de Francophonie après 1962 (Senghor). L'attention portée à la culture de l'expression française hors de France a consacré la distinction français / francophone en réservant le premier de ces termes à l'appartenance nationale et le second à l'appartenance linguistique, distinction qui tend à rejoindre celle entre *British* et *english*. En réduisant ainsi la polyvalence de français, l'adjectif *francophone* élargit sa sphère d'emploi (études francophones, littérature francophone, solidarité francophone, etc.) au point de s'accroître d'en sens second : qui est relatif à la francophonie.

FRANCOPHONIE

Ensemble ou partie du monde francophone. Dérivé de *francophone* apparu, comme ce mot, en 1880, chez Onésime Reclus. *Il serait bon que la francophonie doublât ou triplât pendant que décuplent certaines hétéroglotties* (O. Reclus, *La France et ses colonies*, 1887).

Les attestations du mot sont rares avant 1962, année où la revue *Esprit* a consacré un important fascicule au Français langue vivante qui fait un sort à la francophonie sous la plume de divers auteurs, parmi lesquels L.-S. Senghor. Sa définition souvent citée : « La Francophonie, c'est cet humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire » s'écarte du sens linguistique et

géographique consacré par l'usage. En réalité, al. Notion de francophonie chez Senghor s'apparente au concept de la francité (v. Ce mot), ainsi qu'il le déclare dans son discours de l'Université Laval en 1966, *La Francophonie comme culture* : « La Francophonie, c'est par-delà la langue, la civilisation française, plus précisément, l'esprit de cette civilisation, c'est-à-dire la Culture française. Que j'appellerait la *francité* ». Ce glissement explique l'ambivalence qui s'établit dans une pratique où l'on voit francophonie et francité se concurrencer parfois, certains se réclamant de Senghor pour préférer *francité* à la francophonie, d'autres attribuant à *francophonie* une valeur anthropologique qui s'ajoute au sens premiers du mot. Le choix se détermine souvent d'après des critères subjectifs auxquels l'esthétique de la langue n'est pas étrangère. La synonymie entre ces deux mots, que l'usage correct de la langue continue sémantiquement, est facilitée par leur référence à un objet de pensée commun : unité linguistique et culturelle du fait français.

(Bibliographie : A. Viatte, *La Francophonie*, Paris, 1969 ; M. Piron, ds. : *Bull. De l'Acad. Roy. De la langue et de litt. Fr.*, t. 48, Bruxelles, 1970 ; ds. : *Le Soir* du 20.X. 1973 et ds. : *L'Ethnie française*, IV. 1980 ; X. Deniau, *La francophonie*, Paris, 1983).

G.

GHELDERODE, Michel de, Ecrivain belge (Ixelles, Bruxelles, 1898 – Schaerbeek, 1962). Adhémar Martens qui devait officiellement devenir M. de Ghelderode, ne conquiert la notoriété littéraire qu'aux alentours de la cinquantaine, lorsque Paris le découvrit. Ses poèmes, contes et articles, indiquent déjà des voies auxquelles l'auteur restera fidèle : anarchisme, goût de la mystification (qui n'ira pas sans influencer les légendes attachées au personnage, surtout depuis la publication de ses *Entretiens d'Ostende*, 1959). Ses premières pièces en un acte sont encore influencées par le symbolisme de Maeterlinck. Progressivement, les thèmes toujours empruntés aux grands mythes de l'humanité (*La mort du Docteur Faust*, 1925, *Christophe Colomb*, 1927, *Don Juan*, 1928) se colorent d'une note expressionniste due à l'influence du théâtre allemand et jouent de la distance pirandélienne. L'expérience la plus décisive pour lui fut sa collaboration au Théâtre populaire flamand, qui de 1926 à 1932, lui commande une série de pièces (écrites en français et jouées en flamand) où la truculence verbale se donne libre cours et où s'élabore une nouvelle version du mythe de la Flandre mystique et sensuelle, rabelaisienne et morbide : *Escorial*, 1927 ; *Barabbas*, 1928 ; *Sire Halewyn*, 1934 ; *Pantagleize* 1934 ; *La balade du Grand Macabre*, 1934. La cruauté de la vision s'aiguise à mesure que le style s'épure et s'affirme : *Hop Signor*, 1936 ; *L'école des bouffons*, 1942 ; *Marie la Misérable*, 1952, résume toute l'oeuvre par la personification dynamique des instincts.

(Bibliographie : R. Beyen, *Michel de Ghelderode ou la hantise du masque*, Bruxelles, 1971 ; *Ghelderode*, Paris, 1974).

GILLIARD, Edmond

Né à Fiez (Vaud) en 1875, mort à Lausanne en 1969. Famille à la fois paysanne et intellectuelle. Licence ès Lettres. Séjour de trois ans à Paris où il rencontre le maître spirituel S.U. Zanne dont l'influence le marquera toute sa vie. Exerce à Lausanne pendant trente ans ses talents de pédagogue révolutionnaire. Fondateur des cahiers vaudois. Son oeuvre originale et variée comprend des

manifestes véhéments (*Du pouvoir des vaudois*, 1926 ; *L'école contre la vie*, 1942) ; des essais philosophiques (*La dramatique du moi*, 1936-1940) ; des écrits autobiographiques (*Tout-y-va*, 1963). Il fut moraliste, critique, poète, polémiste. Toute une génération le considérait comme un maître à penser et à vivre.

I.

INSTITUTIONS DE LA FRANCOPHONIE (à caractère international et national)

1. Institutions Internationales de Coopération francophone :
 - a) A.C.C.T.
 - b) CONFEMEN et CONFEJES
 - c) Projet de C.O.

2. Institutions nationales de la francophonie ou de la langue française :
 - a) institutions françaises
 - b) institutions québécoises
 - c) institutions belges

Au sens strict, les institutions de la francophonie ne comprennent que des organisations intergouvernementales de coopération multilatérale. Seules répondent actuellement à cette définition l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.) et les Conférences des ministres de l'Education nationale (CONFEMEN) et de la Jeunesse et des Sports (CONFEJES). En outre, un projet plus vaste de Communauté Organique (C.O.) est à l'étude depuis 1975.

Dans une acception plus large, certains classent également parmi les institutions de la francophonie des organismes publics nationaux chargés des affaires francophones ou de la promotion du français, organismes qui se trouvent essentiellement en France, au Québec et en Belgique. Il s'est constitué, d'autre part, des groupes ou associations francophones au sein d'organisations internationales, comme c'est le cas à l'O.N.U. et à l'U.N.E.S.C.O.

De vocation certes complémentaire, les institutions de coopération francophone et celles de la langue française ne sauraient toutefois être confondues, le français constituant d'abord un moyen pour les premières alors qu'il représente en général une fin pour les secondes. Par ailleurs, les institutions de la francophonie doivent être distinguées de d'organismes proprement linguistiques comme les académies de langue ou de littérature et les centres et départements de recherche linguistique ou pédagogique.

1. Les Institutions internationales de coopération francophone
 - a) A.C.C.T. – Agence de Coopération culturelle et technique

La signature par 21 pays de la convention constitutive de l'A.C.C.T. en mars 1970 à Niamey, a consacré la matérialisation de l'idée de la francophonie lancée par les présidents L.S. Senghor et H. Bourguiba, au début des années 1960. Fondée sur l'usage commun de la langue française, l'Agence, dont le siège est à Paris, s'est fixé pour fin essentielle l'affirmation et le développement entre les

membres d'une coopération multilatérale dans les domaines ressortissant à l'éducation, à la culture, aux sciences, aux techniques, et par là au rapprochement des peuples. Ces objectifs recueillent aujourd'hui l'adhésion de 36 Etats, membres ou associés, et de deux gouvernements participants, le Québec et le Nouveau-Brunswick. Ainsi, parmi les pays totalement ou partiellement francophones, seuls Madagascar, depuis 1977, l'Algérie et la Suisse ne font pas partie de cette organisation internationale que la Dominique, Sainte-Lucie, la Guinée-Bissau et l'Egypte ont par contre rejointe.

Cet important développement de A.C.C.T. se mesure aussi à l'accroissement considérable de son budget biennal, alimenté par les contributions différentes de ses membres. Ce budget reste certes encore relativement modeste et tend à stagner mais il atteint, pour 1981 – 1982, 106 000 000 F alors qu'il n'était que de 1 500 000 F en 1970. 43,3% des crédits actuels sont consacrés aux programmes de la Direction générale de l'éducation et de la formation, 18,8% le sont à ceux de la culture et 17,7% à ceux de la science et de la technique tandis que 20,1% sont réservés aux activités à caractère horizontal des services de l'édition (12,6%), de la concertation (6,6%) et de la planification (0,9%). De plus, est né à Port-Louis, en 1975, le Programme spécial de développement (PSD) destiné à des actions ponctuelles de solidarité, en faveur de pays membres traversant une conjoncture particulièrement difficile. Ce programme additionnel, alimenté par des contributions volontaires, s'élève à 4 500 000F pour 1982 – 1983.

La définition et l'articulation de programmes et structures de l'Agence ont donné lieu à de multiples débats et réformes, toujours en cours, visant essentiellement au regroupement d'activités jugées trop dispersées, à la réduction des dépenses de fonctionnement et du renforcement du pouvoir de décision du secrétariat général. Dans cette triple perspective, les programmes ont été regroupés autour de grands axes d'intervention qui correspondent aux directions générales actuelles complétées par les trois services à compétence horizontale. D'autre part, il a été décidé de limiter à son niveau présent, soit une centaine de personnes, l'effectif permanent de l'agence. Enfin, les pouvoirs du secrétaire général ont été progressivement accrus, singulièrement depuis la substitution, en 1980, de postes de directeurs généraux adjoints élus. Depuis sa création, trois hommes se sont succédés à la tête de l'organe permanent de l'agence : le Québécois J.M. Léger (1970 – 1973) ; le Nigérien D. Dan Dicko (1973 – 1982) et le Gabonais F. Owono-Nguema (1982 – xxx).

Outre le secrétariat général, les organes de l'A.C.C.T. se présentent sous la forme hiérarchique classique avec une conférence générale biennale, un conseil d'administration annuel et un ensemble de comités consultatifs composés d'experts ou de représentants d'organisations non gouvernementales. La conférence générale a tenu, outre une session extraordinaire en mars 1980 à Paris, sept sessions ordinaires à Niamey en mars 1970, à Ottawa et à Québec en octobre 1971, à Liège en octobre 1973, à Port-Louis en novembre 1975, à Abidjan en décembre 1977, à Lomé en décembre 1979 et à Libreville en décembre 1981.

D'autre part, l'Agence a pris l'initiative de réunir certaines des conférences ministérielles d'expression française, notamment celles des ministres de la Fonction publique, g Lomé en janvier 1971, qui a décidé la création de l'Ecole internationale de Bordeaux, l'un des principaux programmes

de l'A.C.C.T., ainsi que celle des ministres de la Culture, à Cotonou, en septembre 1981, qui a recommandé un programme complémentaire de 2 000 000 F destiné à accroître la cohérence de la communauté des cultures des pays membres. Pour le biennale 1982 – 1983, l'A.C.C.T. a prévu d'organiser des conférences ministérielles de la communication, de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur, de l'Education nationale et de la jeunesse et des sports. Dans le cas de ces deux dernières, institutionnalisées respectivement en 1960 et 1969, l'Agence agira en collaboration avec leur secrétariat technique commun.

b) LA CONFEMEN (Conférence des ministres de l'Education des pays d'expression française) et la CONFEJES (Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française).

Parmi les conférences ministérielles d'expression française, la CONFEMEN et la CONFEJES sont les seules, avec celle des ministres de finances de la zone Franc, à se réunir périodiquement. Contrairement à celle-ci, elles se sont ouvertes à d'autres acteurs francophones que la France et les Etats africains, et font donc partie de la francophonie institutionnelle. De 1960 à 1968, la CONFEMEN était exclusivement franco-africaine, mais elle s'est progressivement élargie, depuis, au Québec ainsi qu'au Canada, à la Belgique et à Haïti. Outre ces Etats et la France, tous les pays partiellement francophones d'Afrique subsaharienne en sont membres, à l'exception de Madagascar et de la Mauritanie qui s'en sont retirés. Les mêmes Etats ont adhéré à la CONFEJES qui date, elle, de 1969. Leurs secrétariats exécutifs ont d'ailleurs, depuis le 1 janvier 1977, fusionné en un nouvel organisme dont le siège se trouve à Dakar.

Ce secrétariat technique permanent (STP), dont le budget n'atteint pas 1 000 000 F, est une structure légère comprenant trois divisions : celle de l'éducation, celle de la jeunesse et des sports et une division technique. Le STP bénéficie notamment de la collaboration technique de AUDECAM (Association Universitaire pour le développement de l'enseignement et de la culture en Afrique et à Madagascar), créée à l'initiative du Ministère français de la Coopération. D'autre part, le CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l'enseignement supérieur) dont le siège est à Ouagadougou, assure la coordination nécessaire et l'application des résolutions dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'ACCT est également en rapport avec le STP mais, au delà de ces relations informelles, le projet de Communauté Organique prévoit l'intégration des conférences ministérielles à une organisation globale de la francophonie.

2) Les Institutions nationales de la francophonie ou de la langue française

a) Les institutions françaises

Depuis 1966, les institutions françaises de la francophonie comprenaient, pour l'essentiel, le Haut Comité de la langue française et le Comité interministériel pour les affaires francophones présidés par le Premier ministre, la Direction du français et le Service des affaires francophones intégré à la Direction générale des Relations culturelles du ministère des Relations extérieures.

Le Haut Comité de la langue française a vu ses compétences étendues par un décret de juin 1980 qui l'a doté, non plus d'un secrétariat exécutif, mais d'un secrétariat général, véritable service

interministériel ayant l'initiative de ses travaux. Un autre décret (23 mars 1983) prévoyait la nomination d'un responsable de la terminologie au sein de chaque ministère et la remise d'un rapport d'activité par toutes les commissions ministérielles.

Les nouvelles institutions françaises

Un nouveau dispositif annoncé par le Président François Mitterrand dès le 9 juin 1982 a été mis sur pied au début de 1984. Il comprend trois organismes :

Par décret du 9 février 1984 il a été institué auprès du Premier ministre un commissariat général et un comité consultatif de la langue française.

- a. ***Le Comité consultatif de la langue française*** a pour mission d'étudier, dans le cadre des grandes orientations définies par le Président de la République et le gouvernement, les questions relatives à l'usage et à la diffusion de la langue française, à la francophonie, aux langues de France et à la politique de la France vis-à-vis des langues étrangères. Il fait des propositions et des recommandations et donne son avis sur les questions dont il est saisi par le Premier ministre. Il entend le rapport d'activité du commissaire général de la langue française. Le comité consultatif de la langue française comprend de 19 à 25 membres nommés pour trois ans, par décret, en raison de leur compétence ou des services rendus à la diffusion et au bon usage de la langue française. Leurs fonctions sont renouvelables. Les 24 premiers membres ont été nommés par le décret du 29 mars 1984.

Le comité peut entendre, à sa demande, les fonctionnaires responsables des services les plus directement intéressés par les questions qui relèvent de ses attributions. Le comité est présidé par le Premier ministre ou par le vice-président que le Premier ministre désigne par décret en son sein. Son secrétariat est assuré par le commissariat général de la langue française.

- b. ***Le Commissariat général de la langue française*** a pour mission d'animer et de coordonner l'action des administrations et des organismes publics et privés qui concourent à la diffusion et à la défense de la langue française. Le commissaire général de la langue française est nommé par le décret. Il est obligatoirement consulté sur la définition de la politique et le financement des actions menées par les différents départements ministériels et qui tendent à la diffusion et à la défense de la langue française. Il est tenu informé, lors de la préparation du budget, des crédits envisagés par ces départements au titre de ces mêmes actions et formule éventuellement ses observations au Premier ministre et au ministre chargé du budget. Il est tenu au courant de l'exécution du budget dans ces mêmes domaines et reçoit communication des rapports d'inspection ou de contrôle sur l'utilisation des crédits. Il en informe le comité consultatif de la langue française.

Le commissariat général de la langue française est chargé de mettre en oeuvre, par des moyens propres, toutes actions visant à la diffusion et la défense de la langue française. Il coordonne notamment les travaux effectués en matière de terminologie, les actions visant à l'enseignement et la diffusion du français par les moyens autres que scolaires, et les actions menées au plan international

pour le développement de l'usage du français. Il exerce les compétences dévolues au Haut Comité de la langue française par le décret du 25 mars 1983 relatif à l'enrichissement de la langue française. Pour l'exercice de ses missions, le ministre des Relations extérieures met à sa disposition, en tant que de besoin, le service des affaires francophones de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques ; la mission interministérielle de l'information scientifique et technique lui apporte son concours.

Le commissaire général de la langue française est assisté dans son action par un groupe permanent composé de hauts fonctionnaires qui exercent dans les différentes administrations compétentes une responsabilité dans le domaine de la langue française. Les hauts fonctionnaires composant le groupe permanent sont désignés par arrêté du premier ministre. Le commissaire général de la langue française préside le groupe permanent des hauts fonctionnaires.

Le groupe permanent est notamment chargé de délivrer un agrément aux associations dont les actions concourent à la promotion et à la défense de la langue française. A compter du 1 janvier 1985 seules les associations agréées par le groupe permanent seront autorisées à recevoir les subventions versées par l'Etat à ce titre.

Le commissaire général de la langue française est membre de droit du comité interministériel pour les relations culturelles extérieures institué par le décret du 11 juin 1980 susvisé et du comité de coordination de la mission interministérielle de l'information scientifique et technique. Il participe aux réunions du comité consultatif de la langue française. Le commissaire général de la langue française présente chaque année au Premier ministre un rapport d'activité qui est publié au Journal officiel. Sont annexés à ce rapport la liste des associations ayant bénéficié des subventions et le bilan de leur action.

c. Par décret du 12 mars 1984 il a été institué sous la présidence du Président de la République un *Haut Conseil de la francophonie* qui réunit des personnalités françaises et étrangères. Le Haut Conseil de la Francophonie a pour mission de préciser le rôle de la francophonie et de la langue française dans le monde moderne. Il rassemble les données et confronte les expériences, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la communication, de la science et des techniques nouvelles. Il distingue les enjeux et les urgences et propose des perspectives d'action. Chaque année, il établit un rapport sur l'état de la francophonie.

Les membres et le secrétaire général du Haut Conseil de la francophonie sont désignés par le Président de la République. La première réunion du Haut Conseil sous la présidence du chef de l'Etat, F. Mitterrand, s'est tenue le 6 mars 1985.

2. **Les institutions québécoises.** En dehors du Conseil pour le développement du français en Louisiane (C.O.D.O.F.I.L), créé à Lafayette en 1968, par James Domenageaux, les seules institutions de la langue française en Amérique se situent au Québec. L'adoption de la Charte de la langue française, en août 1977, a en effet déterminé la création de trois organismes : l'Office de

la langue française (O.L.F), la Commission de surveillance de la langue française (C.S.L.F) et le Conseil de la langue française (C.L.F)

L'OLF a été créé afin de définir et de conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique et de terminologie. C'est lui qui a les pouvoirs du maître d'oeuvre pour faire appliquer la législation, notamment en ce qui concerne la francisation de la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires, de la science et de la technique. Son siège social est à Montréal mais il existe aussi un important bureau à Québec et des bureaux régionaux dans huit autres villes du Québec. La CSLF a pour mandat de faire respecter la charte et possède, à cette fin, les pouvoirs d'une commission d'enquête. Les commissaires-enquêteurs, assistés d'inspecteurs, peuvent intervenir soit de leur propre initiative, soit à la suite de la plainte d'un citoyen ou d'un groupe de personnes, soit à la demande de OLF dans le cas d'entreprises ayant reçu ou devant recevoir de l'office un certificat de francisation. En cas de contravention, et passé un délai de mise en demeure, le dossier du contrevenant est transmis au procureur général pour d'éventuelles poursuites pénales.

Le CLF a principalement pour tâche de conseiller le ministre responsable de l'application de la Charte, actuellement le ministre de l'Education nationale, sur la politique québécoise de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la Charte. Il doit en outre surveiller l'évolution de la langue française, quant à son statut et à sa qualité. Ce conseil est composé de 12 membres nommés par le gouvernement, dont le président, en 1983, était M. M. Plourde, et le secrétaire M. G. Lapointe. Pour remplir sa mission, le Conseil dispose de structures administratives comprenant quatre directions : affaires juridiques, études et recherches, communications, gestions. La mission du CLF plus que celle des deux organismes précédents, dépasse le cadre strictement québécois pour prendre en compte les aspects internationaux de la langue française et les questions relatives à la Coopération francophone.

3. **Les institutions belges.** Depuis la révision de la Constitution belge en 1971, les matières culturelles ayant trait à la Communauté française de Belgique relèvent concurremment du Conseil de la Communauté française et de la Commission française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles. Bien que « la défense et l'illustration de la langue française » constituent la première des tâches assignées aux pouvoirs culturels par la loi du 21 juillet 1971, aucune institution publique de la langue française ou de la francophonie n'a été expressément créée, si ce n'est la Maison de la Francité ouverte, en mars 1976, en tant que département de la Commission française de la culture mais dotée, en novembre 1978, d'un statut d'association sans but lucratif. Il faut cependant mentionner également la recommandation de cette commission portant sur la création d'un service de la langue française.

La Maison de la Francité agit à la fois en faveur de la langue française et du renforcement des liens entre les Communautés francophones à travers le monde. Elle se présente avant tout comme un centre d'information, de documentation, de conférences et d'expositions. Compétente dans les limites de l'agglomération de Bruxelles, son siège se situe dans la capitale belge mais elle a ouvert ses bureaux à Québec, en mai 1980. Son Conseil d'administration est composé paritairement de représentants de la

Commission française de la culture et de représentants de l'Association intercommunale culturelle de Bruxelles. Le projet d'un service de la langue française, tel qu'il a été défini par la Commission française de la culture, invite l'Exécutif du Conseil de la Communauté Française à créer un organe interdépartemental chargé d'élaborer une politique globale de la langue et de veiller à son application. Cette cellule aurait pour mission, à partir d'un bilan périodique de la langue, d'agir à la fois auprès des pouvoirs publics et des agents de la vie sociale, économique et culturelle.

J.

JOUAL

Ce terme emprunté à une prononciation vicieuse du mot « cheval », désigne le parler des quartiers ouvriers de Montréal, désarticulé et mêlé d'anglicismes, à ne pas confondre avec les régionalismes qui survivent au Québec. Introduit dans les lettres par le critique André Laurendeau, il fut d'abord employé dans un sens péjoratif. Il a été ensuite popularisé par Les insolences du Frère Untel de Jean-Paul Desbiens. L'École de Parti pris en a préconisé l'usage pour assumer la condition d'un prolétariat colonisé. Propagé chez les jeunes et les intellectuels non conformistes, le joual est devenu l'objet d'une mode qui a tenté de bons écrivains et remporté des succès, surtout au théâtre. Célébré par les partisans comme la langue nationale du Québec mais aussi soupçonné de frayer la voie à l'anglicisation, il a connu son apogée vers 1970. Depuis lors son influence a décliné.

M.

LE MADAGASCAR

Ile de l'océan Indien (592 000 km²). Peuplée à partir du premier millénaire de l'ère chrétienne par des populations d'origine indonésienne et africaine, ayant reçu des apports culturels de l'Inde et du monde arabe, elle a été découverte en 1500 par le Portugais Diego Dias. Après une tentative de colonisation française (fondation du Fort-Dauphin en 1643), qui tourne court en 1674, ses côtes servent de refuge aux pirates anglais et français. Plusieurs royaumes se sont constitués à l'intérieur, mais la monarchie Merina (née dans la région de Tananarive) vise à les unifier. Elle étend peu à peu sa domination sur l'île au cours du XIX^e siècle, en même temps qu'elle s'efforce de moderniser le pays. Cela n'empêche pas une intervention française qui fait de Madagascar un protectorat (1885), puis une colonie (1896). Le statut colonial devait durer jusqu'en 1960, malgré le sursaut nationaliste de 1915 et le sanglant épisode de la rébellion de 1947. Après l'indépendance, la grande île a continué de vivre en étroite liaison avec la France, mais les événements de 1972 (émeutes scolaires et chute du président Tsiranana) ont montré une volonté nette de prendre des distances avec l'ancienne métropole coloniale.

Diversité et unité, étroitement imbriquées, caractérisent la population (8 500 000 habitants) : on y rencontre les types physiques et les traits culturels les plus variés, d'un bout à l'autre de l'île, comme à l'intérieur de chacun des groupes ethniques. Les variations dialectales assez nombreuses n'empêchent pas l'indéniable unité linguistique du pays. Mais la langue malgache avait été

marginalisée sous la colonisation, et même après l'indépendance : l'école l'a traitée comme une langue étrangère. La prise de conscience de cette infériorité a joué un rôle non négligeable dans l'explosion de 1972. Une vigoureuse politique de *malgachisation* a été mise en oeuvre, mais le français a été maintenu comme la seconde langue officielle.

A côté de la littérature orale traditionnelle, il existe une importante littérature écrite en langue malgache. L'établissement d'un alphabet malgache en caractères latins (en 1827, à la demande du roi Radama Ier) avait permis le développement de l'imprimerie et d'une presse bien vivante. Depuis la fin du XIX siècle les journaux ont publié de nombreux poèmes et romans. Le théâtre a adapté en malgache les genres de vaudeville et de mélodrame. Une abondante littérature d'érudition comme les travaux de collecte et de recherche à l'Académie malgache (fondée en 1902 par Gallieni) ont manifesté l'intérêt pour l'étude de la civilisation malgache.

La colonisation, qui avait assuré la prééminence du français, langue du pouvoir politique et économique, a suscité une vie culturelle locale sur le modèle métropolitain. Autour de Pierre Camo, des cercles littéraires ont réuni, entre les deux guerres mondiales, des jeunes écrivains français et malgaches, des revues littéraires se sont créées (*18 degrés latitude sud*, *Capricorne*, *Du côté de chez Rakoto*, etc.). Ainsi est née une littérature française du Madagascar, littérature coloniale à l'origine. Mais les écrivains malgaches n'ont pas choisi d'écrire en français pour seulement prouver la réussite de la politique d'assimilation culturelle. Ils ont utilisé le français pour témoigner de leur spécificité malgache (comme Rabearivelo ou Ranaivo) et dire leur refus de la situation coloniale (comme Rabemananjara). Actuellement la production littéraire malgache en français est très réduite. Il n'est pas impossible qu'elle puisse survivre à la dislocation des liens coloniaux, si le français sait être langue d'ouverture sur le monde, relayant la voix des Malgaches dans le dialogue des cultures.

MAETERLINCK, Maurice

Ecrivain belge (Gand, 1862 – Nice, 1949). Sa fortune personnelle lui permettra de se consacrer entièrement à son oeuvre qui est triple : poésie, essai, théâtre. Le poète aura une existence courte, mais dense : ses *Serres chaudes*, 1889, décadentes, adoptées par les surréalistes, sont suivies par les *Douze* puis *Quinze chansons*, 1896 et 1900, exprimant dans une forme inquiétante à force d'être simple l'angoisse fondamentale devant l'inconnu. Cette angoisse, qui marie mort et amour, est puissamment symbolisée dans le premier théâtre de Maeterlinck, lequel s'impose dès *La princesse Maleine*, 1889. L'écriture, dramaturgiquement dépouillée dans *L'Intruse* et dans *Les aveugles*, 1890, atteindra sa perfection avec *Palléas et Mélisande*, 1890. Le second théâtre de Maeterlinck, plus historique, moraliste et optimiste, vaut surtout par *Monna Vanna*, 1902 et *L'oiseau bleu*, 1908. L'essayiste métaphysicien du *Trésor des humbles*, 1896, acquerra le succès universel par ses études, aujourd'hui vieilles, sur les insectes sociaux. Prix Nobel 1911.

MAROC

La langue française. La Convention de Fès (1912) établissait le Protectorat français ; la langue française dès lors prenait pied dans ce pays. Depuis l'indépendance (1956), le Maroc récupère avec soin identité la langue et la culture arabes. Les langues vernaculaires sont les dialectes arabes et berbères. Le français est largement connu, parlé cependant avec des fortunes diverses selon les couches sociales. Les Universités sont membres de l'AUPELF mais on veut que la langue arabe soit le véhicule principal des connaissances dans l'enseignement. Il n'en reste pas moins que le français, seconde langue obligatoire, occupe une place privilégiée parmi les langues étrangères. Le bilinguisme régnant, le français fait figure d'outil indispensable, véhiculaire de la science et de la promotion. La langue arabe étudiée n'est pas sentie comme donnant accès au monde moderne, efficace. Elle est dévaluée dans le vécu. Cette situation se retrouve plus ou moins au niveau de tout Maghreb. Plusieurs journaux sont édités en français : les quotidiens comme *L'Opinion*, des périodiques comme *Lamalif* et *Al Asas*.

La littérature. L'image du Maroc dans les lettres françaises est comme en Tunisie et en Algérie marquée par les clichés et les stéréotypes. *Au Maroc*, 1890, de Loti ne manque pas de verser dans l'exotisme. Chevrillon tient Fès en 1905 comme un *Crépuscule de l'Islam*, 1920, tandis que les Tharaud voient avec sympathie les villes : *Fès ou les bourgeois de l'Islam*, 1930 ; *Rabat ou les heures marocaines*, 1921, *Marrakech ou les Seigneurs de l'Atlas*, 1920. Un autre observateur, Maurice Le Glay, publie une série de romans sur le pays berbérophone : *Récits marocains de la plaine et des monts*, 1921, *Les mendiants*, 1930. P. Odinot écrit *Géranium ou la vie d'une femme marocaine*, 1932. Mais c'est surtout François Bonjean qui a su rejoindre le mieux le Maroc profond avec *Confidences d'une ville de la nuit*, 1941. H. De Monterland choisit le Maroc pour l'histoire de sa *Rose de sable*, 1932 et 1968.

La littérature des Marocains est d'abord riche sur le plan oral (arabe et berbère), puis sur celui de l'écrit en arabe. Du fait de l'enseignement du français, on a écrit dans cette langue des oeuvres de fiction. Vers 1950, Ahmed Sefriou inaugure le genre avec *La boîte à merveilles*, 1954. Driss Chraïbi, surtout, fit scandale avec le *Passé simple*, 1954, révolte contre le père et les bourgeois, à l'écriture survoltée, suivi de plusieurs autres romans. Il faut attendre les années 1965 pour voir surgir une nouvelle génération d'auteurs. Ils refusent un certain Maroc enchanté, débrident les plaies, dénoncent les scléroses dans des romans-poèmes vigoureux. Mohammed Khaïr-Eddine lance *Agadir*, 1967 : le séisme est partout, suivi d'autres romans. Abdelkébir Khatibi s'en prend à l'Orient et à l'Occident dans la *Mémoire tatouée* 1971, et creuse les mythes dans *Le Livre du sang*, 1979. Tahar Ben Jelloun écrit *Harrouda*, 1976, et *La réclusion solitaire*, 1976. Abdellatif Laâbi avait lancé *Souffles* (1966 – 1971), revue très engagée sur le plan révolutionnaire, d'où son incarcération pendant les années. Sa revue avait été un tournant dans les lettres. Son itinéraire *L'oeil et la nuit*, 1969, se termine par : « Comment sortir de la caverne ? » et « Qui sommes-nous ? ». Ces interrogations courent à travers les poèmes de Ben Jelloun, Khaïr-Eddine, Mostefa Nissaboury, Mohammed Loakira (*L'oeil ébréché*, 1980), Nourredine Bousfia (*Safari au sud d'une mémoire*, 1980), Mohammed Aziz Lahbabi,

Abderrahman Benhamza, Morsi Zaghoul. Des universitaires publient en arabe et en français : Mohammed Aziz Lahbabi (*Le personnalisme musulman*, 1964), Abdallah Laroui (*L'idéologie arabe contemporaine*, 1961). Ouvrages d'histoire et d'économie sont publiés en français par des intellectuels dominant parfaitement cette langue.

MICHAUX, Henri

Artiste et poète belge (Namur, 24 mai 1899 – 20 octobre 1984). A 23 ans il s'embarque comme mousse pour un périple qui le conduit aux Amériques. Plus tard, après avoir essayé plusieurs métiers (il fut, entre autres, enseignant et secrétaire de Superville), il part de nouveau pour Equateur, puis pour la Chine, les Indes, la Malaisie. Mais tous ces voyages ne sont pas ceux d'un explorateur en mal d'exotisme, et des titres comme *Ecuador, 1929*, ou *Un barbare en Asie, 1933*, ne laissent pas d'être trompeurs : le dépaysement touristique laisse Michaux indifférent. Seule l'intéresse la recherche d'une connaissance que l'on ne peut trouver que dans un Ailleurs, 1948. Cette quête est lucide, refusant tout mysticisme et toute mythologie ; systématique également, voire périlleuse, n'hésitant pas à explorer les marges de la conscience, comme dans le sommeil ou dans la drogue (*Misérable miracle, 1956*, *L'infini turbulent, 1957*, *Façons d'endormir, façons d'éveiller, 1969*). Elle s'exprime souvent avec une violence du cri, rendant compte des tensions intérieures, et par des images hallucinées. L'imagination de Michaux prend d'ailleurs souvent la forme rigoureuse, empruntant souvent jusqu'à l'allure de l'exposé scientifique. Peut-être est-ce là ce qui le rend inclassable : on a vu en lui la fougue du surréalisme, la vigueur destructrice du dadaïsme, les désespoirs de la littérature de l'absurde, mais il reste que la lucidité, la cohérence de l'image ou du raisonnement poussée parfois jusqu'au fantastique, sont pour lui des exigences irréductibles. Multiple, Michaux l'est jusqu'à la forme : apologue, biographie amusée (*Un certain monsieur Plume, 1930*), essai elliptique (*Mes propriétés, 1929*), etc. Les meilleurs textes ont été réunis sous le titre *L'espace du dedans, 1972*.

N.

NÉGRITUDE

On attribue généralement à Aimé Césaire la paternité d'un terme que Senghor devait expliciter dans les années 1932 - 1933 pour désigner l'ensemble des valeurs de civilisation – culturelles, économiques, sociales et politiques – qui caractérisent les peuples noirs. Ces valeurs avaient déjà été célèbres en particulier dès le XVIIIe siècle par la *Société des amis noirs* et l'abbé Henri Grégoire (1750 – 1831), dans son livre *De la littérature des nègres*, 1808. On ne saurait omettre, non plus le terme italien *Nigrizia* employé au XIXe siècle par Mgr Daniel Combonie, missionnaire au Soudan, fondateur de la congrégation féminine des « pieuses Mères de la Nigrizia » qu'il traduisait en français par *Nigritie*.

Plus récemment, le mouvement de la négritude a eu pour précurseur en Haïti l'Ecole indigéniste autour de la *Revue indigène* fondée en 1927, et à Paris le Comité universel de l'Institut nègre de Paris

fondé en 1930 par le médecin haïtien Léo Sajour avec Tiémoko Garan Kouyaté, puis la *Revue du monde noir* animée à partir de 1931 par Léo Sajour. En 1932 paraissait *Légitime défense*, revue dirigée par le martiniquais Etienne Léro, qui n'aura qu'un seul numéro.

Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, le mouvement reste cependant confiné à des cercles restreints, en particulier à des étudiants venus d'horizons très divers, antillais ou africains, mais à qui l'usage d'une même langue fait prendre conscience de leurs affinités culturelles : parmi eux, leur futur chef de file, le Sénégalais Senghor, le Martiniquais Césaire, le Guyanais Léon-Gontran Damas. Les années 1947 et 1948 verront son retentissement universel par la parution de diverses publications : réédition du *Cahier d'un retour au pays natal* de Césaire préfacé par André Breton ; anthologie des *Poètes d'expression française* de Damas ; lancement de la revue *Présence africaine* d'Alioune Diop et son introduction par André Gide ; *Anthropologie de la nouvelle poésie africaine et malgache d'expression française* de Senghor, préfacé par *L'Orphée noir* de Jean-Paul Sartre. L'apogée sera atteint en 1956 lors du premier Congrès internationale des Ecrivains et Artistes noirs à Paris, suivi d'un autre à Rome en 1960 et d'un Festival à Dakar en 1966. Il tend alors de dépasser le cadre de la francophonie et dès 1956 des controverses opposaient ses tenants à ceux d'un engagement politique ; elles se poursuivront à travers divers colloques, dont celui de Dakar en 1974, *Négritude et Amérique latine*, qui élargit ses dimensions à l'ensemble du Tiers Monde.

(*Bibliographie* : J. Costisella, *Le concept de la négritude chez Senghor*, 1971 ; A. Sène, *Sur les chemins de la négritude*, Beyrouth, 1979 ; R. Cornevin, *Le mouvement de la négritude*, ds. : « Littératures d'Afrique noire de langue française, Paris, 1976 ; Cl. Wauthier, *L'Afrique des africains, inventaire de la négritude*, Paris, 1978).

P.

PATAOUETTE ou PATAOUETE

Le parler pataouette dans l'Algérie d'hier n'est pas à confondre avec le sabir, sorte d'argot amalgamant le français et l'arabe avec une prononciation imitant le parler des Tirailleurs. La récitation des Fables en sabir n'était pas dépourvue d'ironie à l'égard des milieux populaires algériens. La langue pataouette est née dans les faubourgs des villes, langue commune aux divers peuples immigrés. Elle emprunte à la fois à l'espagnol, au français, à l'italien, à l'arabe. Mais aussi aux argots. Langue de La famille Hernandez, le pataouette est riche de multiples images et expressions venues du pourtour de la Méditerranée occidentale. Il y a des variétés dans le pataouette selon qu'il s'agit d'Alger (Bab el-Qued), de Bône ou d'Oran, Louis Bertrand l'avait remarqué avec raison. Et Edmond Brua avait écrit ses *Fables* dites bônoises dans la langue précisément de Bône, là où « l'cimtièr de Bône, l'envie de mourir y te donne ». Outre les inversions de l'ordre des mots dans la phrase, les constructions inspirées de diverses langues, le vocabulaire lui-même nécessite un glossaire pour les histoires de Musette (Cagayous) par exemple. Une phrase comme celle-ci : « A savoir quel gousto (quelle inclination) il a eu Pépète pour la fille au spartero (au savetier) qu'elle est maigre comme un stockafiche (stockfish) » demande quelques explications de termes. Mais tous ces

termes et ces expressions fort colorés étaient connus des gens du peuple. La base de la langue était le français (le provençal) mais avec un fond très marqué d'espagnol et d'italien (napolitain, sicilien) selon qu'on habitait à Bône (Annaba), Philippeville (Sikikda), Alger ou Oran. Etudiant le pataouette de Cagayous, Audisio notait l'inexistence de la concordance des temps, les désaccords de genre et de nombre, les inversions, les associations de termes, les olophrases. Ainsi : « Pour pas qu'on me casse rien, j'ai été m'assir à la terrasse ousqu'on s'avait attaché Scaragolette par la patte à le bois qu'on met le corde pour chesser le ligne à cause que le *petit* y s'avait habillé le chat avec une chemise à ma soeur qu'à présent elle vaut plus rien ». Il existe une littérature pataouette, celle de Musette, Paul Achard, Edmond Brua, Geneviève Bailac, Jeanne Dermay, Gilbert Espinal. *La parodie du Cid* de Brua est bien connue, de même *La famille Hernandez* de G. Bailac. On disait aussi bien « parler Cagayou » que « parler pataouette ».

R.

RAMUZ, Charles-Ferdinand

Né en 1878 à Lausanne, mort dans cette ville en 1947. Père commerçant. Licence ès lettres. 1904 – 1914 domicile à Paris, avant un retour définitif dans le pays de Vaud. Dès 1914, aventure des Cahiers vaudois. Dès 1915, collaboration avec Stravinsky. Après les romans de ses débuts (*Vie de Samuel Belet*, 1913), il rejette la tradition de l'analyse psychologique ; refusant la langue-signe, il crée une « langue-image », une « langue-geste ». A l'antipode du régionalisme, il professe que l'universel passe par l'enracinement. Il s'essaie pendant la guerre au merveilleux chrétien (*La guérison des maladies*, 1917), puis, affinant de nouvelles techniques narratives, écrit une série de romans essentiellement tragiques (*La beauté sur la terre*, 1927), dont certains sont empreints de fantastique (*La grande peur dans la montagne*, 1926). Il a pratiqué diverses autres genres : l'autobiographie (*Découverte du monde*, 1939), l'essai esthétique (*Raison d'être*, 1914), l'essai philosophique luttant contre la montée des totalitarismes (*Besoin de grandeur*, 1937).

S.

SABIR

Le sabir est la langue des corsaires de la Méditerranée mais aussi celle de leurs relations avec leurs esclaves chrétiens. Il était l'instrument des échanges dans les ports et plus particulièrement avec les Européens. C'était enfin la langue des usages familiers et du commerce.

Le sabir, jargon fluent, est difficile à cerner car il a emprunté son vocabulaire, toujours très concret, à toutes les langues pratiquées autour de la Méditerranée, principalement l'italien (dominant dans cette zone du monde) puis au maltais, à l'arabe, à l'espagnol, au grec et au turc... avec des dosages différents, selon que l'on se trouvait à proximité de tel ou tel port. Jamais écrit, il a lentement disparu au cours du XIX siècle, à la suite de l'édification des états autonomes ou indépendants très structurés (Egypte, Grèce, Italie) jaloux de leur langue nationale, ainsi que de la disparition des Etats

barbaresques et de l'extension des langues internationales, français ou anglais, qui ont pris le relais comme langue des échanges.

Le seul monument qui reste de ce jargon c'est le petit *Dictionnaire de la langue franque* (Marseille, 1830), à l'usage de l'armée française et des nouveaux colons qui allaient s'établir en Algérie. L'ouvrage ne donne pas la prononciation exacte des mots qu'il recense. La graphie peut être une indication mais elle est insuffisante. L'étymologie des mots s'avère souvent complexe.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR

Professeur et homme d'Etat sénégalais né à Joal en 1906, dans une famille de commerçants sérères catholiques, il fait ses études chez les pères spiritains de Ngasobil puis au Collège Libermann et au Lycée Van Vollenhoven de Dakar et, en 1928 au Lycée Louis-le-Grand où il est en khâgne avec Georges Pompidou, Pham Duy Kheim, Thierry Maulnier, Paul Guth, Henri Queffélec, Robert Merle. Agrégé en Lettres, L.S. Senghor rédige un mémoire sur *L'exotisme chez Baudelaire*. Il commence à écrire des poèmes, en particulier *A l'appel de la reine Saba* composé en 1936 lors de l'invasion de l'Ethiopie par les forces italiennes. En 1937 il refuse le poste de directeur général en AOF de l'enseignement qui lui était proposé par Marcel de Coppet alors gouverneur général de la Fédération. Fait prisonnier en juin 1940 sur la Loire, il organise la Résistance dans un frontstalag ce qui lui vaut d'être envoyé dans un commando de représailles. Libéré en 1942, il entre comme professeur de langue et de civilisation africaine à l'Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer que dirige Robert Delavignette. Il participe à un ouvrage collectif, *La Communauté impériale française*. Sous le titre *Vues sur l'Afrique noire ou assimiler, non être assimilé*, il donne une série de réflexions, celles d'un professeur qui avait en France passionnément étudié le passé africain. Après *Chants d'ombre* (1945), c'est *Hosties noires* (1948) ; *Chants pour Naett* (1949) ; *Ethiopiennes* (1956) ; *Nocturnes* (1961) ; *Liberté I : Négritude et humanisme* (1964) ; *Négritude, arabisme, francité* (1967) ; *Liberté II : nation et voie africaine du socialisme* (1971) ; *Lettres d'hivernage* (1973) ; *Liberté III : Négritude et civilisation de l'universel* (1977) ; *Liberté IV : Elégies majeures* suivi de *Dialogues sur la poésie francophone* (1979).

En dehors d'une oeuvre littéraire considérable, L.S. Senghor a mené une action politique d'une exceptionnelle ampleur aussi bien pour le Sénégal dont il ne quitta la présidence en 1981 que pour l'action extérieure en Afrique et ailleurs.

Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, de l'Académie des Sciences d'outre-mer et depuis juin 1983 de l'Académie Française, L.S. Senghor est l'un des plus remarquables écrivains Africains de tous les temps.

(*Bibliographie* : A. Guibert, *Léopold Sédar Senghor*, Paris, 1969).

SUISSE ROMANDE

Le français. – La Suisse romande fait partie de ce qu'on pourrait appeler le bloc francophone originel. Les Helvètes ont été colonisés par les Romains en même temps que les Gaulois et les Belges. La

langue française a connu à peu de choses près la même histoire et la même évolution qu'en France. Les dialectes régionaux (franco-provençaux pour la plupart) ont peu à peu dégénéré en patois, tandis que le langage de Paris était progressivement adopté par les élites urbaines. Actuellement ces patois ont presque entièrement disparu et ne sont plus parlés que dans quelques régions isolées. Mais un certain nombre de leurs vocables sont restés vivants dans la langue orale et on prend plaisir de les utiliser dans la conversation. La Suisse publie actuellement un *Glossaire des patois de la Suisse romande* qui est une monumentale contribution à la linguistique.

Mais la Suisse romande fait partie de la Suisse tout court – de la Confédération helvétique, qui se reconnaît quatre langues nationales : l'allemand (et tous les dialectes cantonaux) parlé par 70% de la population ; le français par 19%, ce qui fait environ un million de francophones ; l'italien par 10% ; et les langues romanches (langues latines de quelques vallées grisonnes) par 1%. L'allemand est donc nettement majoritaire ; par ailleurs, les cantons romands et le Tessin italien sont moins favorisés sur le plan économique que les grands cantons alémaniques, ce qui accentue le sentiment de déséquilibre. Cela pose certains problèmes au gouvernement fédéral et aux administrations centralisées à Berne : les parlementaires, les fonctionnaires fédéraux romands ou tessinois doivent se battre pour obtenir des projets de loi, des dossiers et des informations rédigés dans leurs propres langues. D'une manière plus générale, la maîtrise de l'allemand est indispensable à tout Roman qui veut faire une carrière dans la politique, la diplomatie, le commerce ou même l'industriel. L'allemand est d'ailleurs la première langue étrangère enseignée dans les écoles de la Suisse romande, de manière obligatoire, et cela sur le niveau élémentaire déjà. Il est juste d'ajouter que les Suisses alémaniques ont, eux aussi, l'obligation d'apprendre le français – et beaucoup d'entre eux le parlent avec aisance.

Cependant les problèmes qui viennent d'être évoqués restent mineurs : la langue française en Suisse romande n'a jamais été et ne sera sans doute jamais en péril. La Romandie se compose de quatre cantons entièrement francophones (Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura) et de la moitié de deux cantons que la frontière entre le français et l'allemand coupe en leur milieu (Fribourg et le Valais). Elle forme un bloc homogène, solidement adossé à la France tout au long du Jura et des Alpes. Les relations avec cette France si proche sont nombreuses, inscrites dans la vie quotidienne ; bien qu'il existe une presse (très importante par le nombre de journaux et leur qualité) et de chaînes romandes de la radio et de la télé, la presse parisienne est lue régulièrement et les médias français ont une large audience. Paris est la métropole culturelle de l'intelligentsia romande. Les étudiants connaissent souvent beaucoup mieux l'histoire et littérature française que celles de leur propre pays. Ces contacts permettent de préserver sans effort l'intégrité de la langue maternelle ; celle-ci n'est envahie de germanismes que dans quelques régions situées sur la frontière linguistique et dans les administrations fédérales.

Il n'en reste pas moins que la France est un pays étranger. Les Suisses sont fiers de vieilles institutions démocratiques de la Confédération ; ils se sentent profondément liés à la terre, à leurs racines ancestrales, à tous les particularismes de leur culture. C'est là qu'on appelle parfois le paradoxe romand ; d'une part ils sont citoyens d'un Etat auquel ils se sentent très attachés mais où ils sont minoritaires ; d'autre part, à cause de leur langue maternelle, leur attention est sans cesse tournée

vers la France, pays qui ne leur témoigne le plus souvent que de l'indifférence. Cette situation n'est pas toujours facile à vivre, surtout pour les intellectuels.

La culture et son rayonnement. – Que l'on balaie le stéréotype du Suisse qui traite la vache ! Oui, il y a des glaciers ; oui, on produit du fromage, du chocolat et des montres – bien que l'industrie horlogère romande soit actuellement en crise. Il n'en reste pas moins que l'agriculture et l'élevage n'occupent que très petit pourcentage de la population : 5% à 7% selon les cantons. L'immense majorité des Romands gagnent leur vie dans les secteurs secondaire et tertiaire. La Suisse romande est un pays profondément civilisé, urbanisé ; les vieilles cités, hospitalières aux étrangers depuis des siècles, cosmopolites par tradition, largement ouvertes à toutes les influences de l'Europe, ont toujours connu une vie intellectuelle intense ; Genève, Lausanne, Neuchâtel et Fribourg sont à la fois des capitales politiques et administratives (chaque canton étant une république largement autonome) et des villes universitaires, avec tout ce que cela comporte d'animation, de recherche scientifique, de création artistique. Cette ouverture au monde a également favorisé l'éclosion de quelques grandes idées humanitaires : le Genevois Henry Dunant (1828 – 1910) a créé la Croix-Rouge, qui a toujours son siège international à Genève. Actuellement les Romands soutiennent des associations caritatives dont l'efficacité est connue dans le Tiers Monde, animées par des hommes dont le dévouement vient corriger la prudence des banques et du gouvernement fédéral.

Dans le domaine scientifique, les recherches de pointe (en chimie, biologie, médecine, etc.) se font essentiellement en Suisse alémanique – et ceci pour une raison bien simple : elle est plus riche que la Suisse romande et ses grandes firmes peuvent se permettre de financer des laboratoires. C'est dans la large camp de sciences humaines que la Romandie a connu et connaît encore ses plus brillantes personnalités : par exemple Ferdinand de Saussure*, fondateur de la linguistique structurale, ou Jean Piaget* dont les travaux ont révolutionné la psychologie. Ce pays est aussi une terre d'élection de la critique littéraire ; pour ne parler que des contemporains, ce qu'on appelle l'école de Genève connaît un rayonnement international avec des hommes comme Marcel Raymond, Jean Starobinski*, Jean Rousset et leurs élèves.

Quant à la vie artistique, la place manque ici pour dire tout son dynamisme et toute sa fécondité. Le Corbusier * était Romand, de même que les peintres Vallotton (1865-1925) et Auberjonois. Le cinéma a opéré depuis une dizaine d'années une percée spectaculaire avec des réalisateurs tels que Soutter, Tanner et Goretta. Mais la musique reste l'art préféré des Romands ; elle jouit chez eux, depuis très longtemps, d'une faveur qui est partagée par toutes les couches de la population ; pas un village qui n'ait sa chorale, pas une petite ville qui n'ait son orchestre. La Suisse Romande a donné à la musique un grand nombre de brillants interprètes, dont quelques chefs (Ansermet, Corboz) de renommée mondiale.

La littérature. – On pourrait faire remonter les origines de la littérature romande à Otton de Grandson, un poète du XIV siècle. On pourrait rappeler que Rousseau était Genevois, que Mme de Staël et Benjamin Constant étaient des Vaudois tant par leur origine que par leur sensibilité. Il y a toujours eu des écrivains en Romandie. Mais les lettres romandes ne prennent leur vrai essor qu'au XIX s, avec

un certain nombre d'auteurs qui se détournent de la France et qui cherchent leurs sujets et leur thématique dans leur propre lieu d'origine. C'est à l'époque contemporaine seulement que la littérature prend son plein épanouissement et sa véritable identité. Au début de ce siècle, deux importantes revues *La Voie latine* à Genève (1904 – 1910) puis *Les Cahiers vaudois* à Lausanne (1914 – 1919) regroupent autour d'elles une nouvelle génération d'écrivains de grande valeur, dont les plus célèbres sont C.F. Ramuz *, Ch.-A. Cingria *, E. Gilliard * ; ces auteurs affirment bien haut leur volonté de faire une littérature spécifiquement romande, qui doit trouver ses propres voies et sa propre voix. Le mouvement est dès lors amorcé et ira en s'amplifiant, éveillant par dizaines des vocations vigoureuses et fertiles. Après la deuxième guerre mondiale, la revue *Rencontre* (Lausanne 1950 – 1953) sert de tremplin à une brillante pléiade de jeunes écrivains de gauche : la relève est assurée. De petites maisons d'édition se trouvent un peu partout, pour publier les auteurs romands et leur susciter un public dans leur propre pays.

La littérature romande contemporaine se caractérise donc par sa richesse ; mais aussi par sa diversité, ce qui rend hasardeuse toute tentative de généralisation à son sujet. Diversité géographique tout d'abord : l'écrivain romand se sent tout d'abord citoyen de sa ville et de son canton ; il ne se définit pas comme romand mais comme genevois, vaudois, valaisan. Il ne s'agit pas là d'un régionalisme borné, mais d'un authentique fait de culture : chacun des six cantons a eu sa propre histoire, très différente de celle de voisins ; chacun a sa propre configuration physique et ses propres paysages, ses particularités socio-économiques. Et même son propre accent aisément reconnaissable. Le journaliste A. Pichard a publié en 1978 un livre au titre provocateur, mais non dénué de pertinence : *La Romandie n'existe pas*.

La diversité n'est pas moins grande en ce qui concerne les genres pratiqués, la thématique, le ton, le style. Il n'y a pas en Suisse romande d'école littéraire ; la grande majorité des écrivains sont des individualités, des solitaires qui cherchent leur identité sans s'occuper des modes et des engouements du public. Chaque fois qu'on aborde l'oeuvre d'un grand auteur romand (p. ex. Ramuz, C. Colomb, G. Roud ou C. Bille), on pénètre dans un univers littéraire tout à fait neuf, inouï, dont la singularité émerveille et détourne à la fois. Il est possible pourtant de trouver dans les lettres romandes quelques lignes directrices. D'abord, la plupart des écrivains s'inspirent peu de la politique et des problèmes sociaux ; le principal objet de leur création est la quête d'eux-mêmes, de leurs rapports avec le monde, la nature (le thème essentiel en Romandie) et les hommes. D'où l'importance de la psychologie, de la morale, voire de la mystique dans leurs oeuvres. On peut dire que l'écrivain romand est avant tout un poète, même s'il ne publie que de la prose. Il aime pratiquer l'autobiographie (réelle ou romancée), l'essai, la prose poétique ; il invente volontiers des formes personnelles qui ne ressemblent pas à rien de connu, pour mieux formuler les questions et les angoisses qui l'habitent. Il cherche d'abord la vérité, l'authenticité et la perfection. Il les cherche parfois jusqu'au désespoir : plusieurs poètes romands se sont suicidés.

Ces traits de caractère, qu'on pourrait appeler post-romantiques, sont mal compris par les écrivains de Suisse alémanique qui progressent dans des voies toutes différentes : le militantisme politique, le

travail sur des problèmes de la société, le contact avec le public grâce à des textes conçus pour être lus à haute voix. Il faut ajouter que les écrivains suisses germanophones n'ont aucune peine à se faire publier en Allemagne et y jouissent souvent d'une vaste audience, tandis que peu d'auteurs romands parviennent à se faire publier et connaître en France – et cette difficulté représente pour eux un problème chronique assez irritant : la qualité et l'originalité de leurs oeuvres mériteraient un plus large rayonnement.

Bibliographie : A. Berchtold, *La Suisse romande au cap du XX siècle*, 1966 ; M. Gsteiger, *La nouvelle littérature romande*, 1978 ; H. Chessex, *Les Saintes Ecritures*, 1972 ; G. Anex, *L'arrache-plume*, 1980.

T.

TUNISIE

La langue française. Le traité de Bardo (1881) et la Convention de la Marsa (1883) instaurent le Protectorat français qui entraîne avec lui la langue. Celle-ci connaît une certaine extension. Depuis l'indépendance (1956), la Tunisie participe aux organismes de la francophonie, même si la langue arabe, avec sa culture, est langue nationale. L'arabisation et la tunisification progressent. Mais le bilinguisme de fait est reconnu et le français est enseigné comme langue étrangère quelque peu privilégiée, revêtue d'un certain prestige : ouverture sur le monde de la technique et instrument de communication avec d'autres peuples. Cependant, la qualité de l'acquisition de ce français est en baisse : augmentation des effectifs scolaires, insuffisance des maîtres qualifiés, réduction des horaires, environnement linguistique arabisé.

En dehors de l'élite, le français parlé est souvent bien défectueux. Néanmoins plusieurs quotidiens paraissent régulièrement en français : *L'Action*, *Le Temps* ; d'autres irrégulièrement : *Le Phare*, *Démocratie*. De même les périodiques tels que *Dialogues* et des revues scientifiques.

La littérature. Des voyageurs ont rapporté leurs impressions : Flaubert, Maupassant, Isabelle Eberhardt, Gide, Myriam Harry, Sartre, Beauvoir. L'image de la Tunisie dans les lettres françaises est connue : on a vu des traces des Puniqs et des Romains, et le mélange des races ; on a reconnu l'Arabe, le Maltais, le Juif avec leurs stéréotypes ; on a valorisé le colon défrichant les terres. Le mythe du légionnaire a également fait fortune. Charles Géniaux (*Le choc des races*, 1922), Georges Duhamel (*Le Prince Jaffar*, 1924), Charles Boussinot (*Les Meskines*, 1930), Jean Vignaud (*La maison du Maltais*, 1926) ont laissé des oeuvres vigoureuses, le poète Marius Scalési son calvaire. Armand Guibert ses collections et Jean Amrouche. Audisio le Méditerranéen goûtait le *Sel de la mer*, 1936. Si les poncifs ne manquent pas, des écrivains ont su néanmoins voir avec sympathie et garder la nostalgie.

La littérature des Tunisiens. Elle est d'abord orale en arabe ou même en berbère, puis écrite en arabe, littérature connaissant une production respectable, dans la Tunisie d'aujourd'hui, pays de langue arabe. Toutefois, depuis les années 1920 la communauté juive connaissait une floraison d'écrits de fiction (contes) ou des récits : de Vitalis Danon, Ryvel, Benattar. Vers les années 1950 – 1955,

Claude Benady et Albert Memmi se font connaître. Ce dernier commence une oeuvre importante : *La statue de sel*, 1953, autobiographie romancée, *Agar*, 1955, *Portrait du colonisé ...*, 1957.

Des Tunisiens musulmans avaient publié des poèmes (Mustapha Kourda, Ahmed Chergui, Salah Ferhat) et les romans (Mahmoud Aslan). Hachemi Baccouche écrivait *Ma foi demeure*, 1958. Mais les années récentes voient surgir deux nouveaux écrivains de langue française. Mustapha Tlili publie *La rage aux tripes*, 1975 et *Le bruit dort*, 1978, tandis que Addelwahab Meddeb fait paraître *Talsimano*, 1979, sur la ville-mémoire, l'identité et la différence, roman qui constitue actuellement la pointe extrême de la recherche sur l'écriture (« subvertie » au possible) : langue désarticulée pour ne pas donner prise à l'Autre. Des femmes s'expriment : Souad Guellouze, Jalila Hafsia, Aïcha Chaïbi, Souad Hedri, Amina Saïd. Des poètes écrivent en français : Salah Garmadi, Majid El Houssi (Iris Ifriqiya, 1981), Mustapha Chebli, Hédi Bouraoui (*Eclate module*, 1972 et *Vésuviade*, 1976) et encore Mohamed Aziza (*Silence des sémaphores*, 1978 et *L'astrolabe de la mer*, 1980, contes signés Chams Nadir). Des essayistes et des historiens écrivent en arabe et en français : Hichem Djäit, Mohammed Talbi, Abdeljelit Temimi, Salah-Addine Tlatli, Abdel-wahab Bouhdiba (*La sexualité en islam*, 1975). Des universitaires maîtrisent parfaitement le français, reconnu en Tunisie comme un enrichissement culturel. Les quelques romanciers et poètes de langue française ne sont pas mécontents d'utiliser cette langue.

V.

VERHAEREN, Emile

Poète belge (Saint-Amand, près d'Anvers, 1855 – Rouen, 1916). Verhaeren fit ses études à Gand (avec G. Rodenbach), puis à Louvain. Avocat, il fut le stagiaire d'E, Picard et fut mêlé aux premiers combats de *La Jeune Belgique*. Son oeuvre, essentiellement poétique, est abondante et protéiforme. D'abord parnassienne (*Les Flamandes*, 1883), elle évolue vers un symbolisme pessimiste avec *Les soirs*, 1887, *Les débâcles*, 1888, *Les flambeaux noirs*, 1890. Puis c'est la phase d'exaltation du progrès technique, avec ses ambiguïtés, et de la fraternité sociale (*Les campagnes hallucinées*, 1893, *Les villes tentaculaires*, 1895, *Les forces tumultueuses*, 1902, *La multiple splendeur*, 1906, *Les rythmes souverains*, 1910). Ce trajet n'est cependant pas exempt du temps d'arrêts (comme avec *Heures claires*, 1896 ou *Heures du soir*, 1911, plus intimistes) et de phase de synthèse (comme dans la grande fresque de *Toute la Flandre*, 1904 – 1911). Il a aussi écrit plusieurs pièces de théâtre, notamment *Le cloître*, 1900. Toute son oeuvre est un hymne à la ferveur et à l'énergie, chanté dans une langue inventive et puissante, et soutenue par des rythmes nouveaux.

Bibliographie : St. Zweig : *E.V., sa vie, son oeuvre*, 1910. A. Mockel, *E.V., poète de l'énergie*, 1933. H. Morier, *Le rythme du vers symboliste*, t. I, Genève, 1943. Fr. Hellens, *V.*, « Poètes d'aujourd'hui », 1955.